



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWELFTH YEAR

UN. LIBRARY
8 MAY 1958
SECTION

762 nd MEETING: 23 JANUARY 1957
ème SEANCE: 23 JANVIER 1957

DOUZIEME ANNEE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/762)	1
Adoption of the agenda	1
The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767) (continued)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/762)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des af- faires étrangères du Pakistan (S/3767) [suite]	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND SIXTY-SECOND MEETING

Held in New York, on Wednesday, 23 January 1957, at 10.30 a.m.

SEPT CENT SOIXANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 23 janvier 1957, à 10 h. 30.

President: Mr. Carlos P. ROMULO (Philippines).

President: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/762)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767) (continued)

At the invitation of the President, Mr. V. K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

1. Mr. Krishna MENON (India): The Government of India has given consideration to the statement made by the Foreign Minister of Pakistan before the Security Council on 16 January [761st meeting], that is, a statement coming from a neighbouring country with which it is our desire to establish, maintain and continue the most intimate friendship, and made by a person who has been associated with the service of India for well over a generation and who today occupies a place of prominence in his Government.

2. Before I deal with the subject that is before us, I would like to make this preliminary observation. Yesterday in India, India and Pakistan signed a trade agreement. If this were merely a trade agreement for the exchange of commodities, as might happen between any peoples, it would not be of any importance. This, like so many other agreements reached between our two countries, which marks a further step forward in the effort, in justice, to get over the difficulties which have arisen from time to time, touches not the feelings so much as the standards of living of our people on both sides. With that background I will endeavour,

Président: M. Carlos P. ROMULO (Philippines).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/762)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767) [suite]

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

1. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Le Gouvernement de l'Inde a étudié la déclaration faite le 16 janvier [761ème séance] par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan devant le Conseil de sécurité. Cette déclaration émane d'un pays voisin, avec lequel nous désirons établir, entretenir et poursuivre les relations les plus amicales, et elle vient d'une personne qui a participé aux affaires publiques de l'Inde pendant plus d'une génération et qui occupe aujourd'hui une fonction importante dans le gouvernement de son pays.

2. Avant d'aborder le fond de la question, je voudrais présenter une observation préliminaire. Hier, dans l'Inde, l'Inde et le Pakistan ont signé un accord commercial. S'il ne s'agissait que d'un accord relatif à l'échange de marchandises, comme il en est souvent conclu entre Etats, cet événement n'aurait guère d'importance. Mais, comme de nombreux autres accords passés entre nos deux pays, celui-ci, qui marque un nouveau progrès dans notre volonté de surmonter, dans un esprit de justice, les difficultés qui ont surgi de temps en temps, touche moins les sentiments que le niveau de vie de nos deux peuples. Dans ce même

therefore, not to introduce invective or anything irrelevant to the subject before us or which would in any way swim against the current of co-operation and fraternity between our two countries.

3. The present consideration of this matter arises from a letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan to the President of the Security Council (S/3767). It is important for me to mention this because, as I develop the position on behalf of the Government of India, it will be obvious to the Security Council that in this matter it is necessary to place developments, phases, incidents and events in their right perspective. It is not possible to understand a problem, especially a complex problem which has engaged, in the first instance, the attention of the two countries, and the attention of other parties, including the Security Council, over the years—to which I shall refer later—without having the whole picture so that the significance of documents, arrangements and declarations can become realistic and true to fact.

4. The statement made in this Council by the representative of Pakistan on 16 January began, it is true, with a brief mention of the partition of India. It then went on to the position that India accepted "a spurious offer of accession" of the State of Kashmir, and it would appear that what was sought to be conveyed was that we are here in regard to a dispute about territory.

5. Mr. President, I believe that you and all but one or two members of the Security Council are newcomers to this subject. It is quite true that it is not individuals but States that represent Governments here. And even with regard to States, apart from the five permanent members of the Security Council, most of them, if not all of them, are newcomers to this subject. I have the duty to the Security Council and to my Government, as well as to the cause of international peace and security, to present this problem, even at the risk of trying the Council's patience with detail, in such a way as to enable the picture to be true to fact.

6. It will be recalled that the last time the Security Council considered this matter was on 23 December 1952, which is more than four years ago, a fact which is not without significance because, at a later stage in his remarks, the representative of Pakistan attempted to convey to the Council the feeling that there was a crisis developing in this matter. I shall refer to that factor in a moment.

7. It was the Government of India that came here in the first instance. The Government of India came here on 1 January 1948. It is not usual for a Government of average ability and intelligence, as mine is, to come before the Security Council and to invite its attention to the wrongs it has done. In this particular case it has done nothing wrong, and in any case the matter is clear in itself.

8. Therefore, I shall now refer to document S/1100, annex 28, page 139, contained in the Supplement for November 1948 of the Official Records of the Security

cadre, je m'efforcerai donc d'éviter toute invective et toute observation qui ne se rapporteraient pas à la question dont nous sommes saisis ou qui pourraient en quelque manière s'opposer au courant de coopération et de fraternité entre nos deux pays.

3. La question qui nous occupe aujourd'hui a pour origine une lettre adressée le 2 janvier 1957 par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan au Président du Conseil de sécurité (S/3767). Ce fait a son importance car, au fur et à mesure que j'exposerai la position du Gouvernement de l'Inde, il deviendra évident pour le Conseil de sécurité que, dans cette affaire, il est indispensable de placer les événements, leurs diverses phases, les incidents et les faits historiques, dans leurs perspectives exactes. Il n'est pas possible de comprendre un problème, en particulier un problème compliqué qui a retenu dès l'origine l'attention des deux pays et des autres parties, notamment celle du Conseil de sécurité — je reviendrai sur ce point par la suite — si l'on ne dispose pas d'une vue d'ensemble où la signification des documents, des accords et des déclarations viennent s'inscrire d'une manière claire et conforme à la réalité.

4. La déclaration faite le 16 janvier devant le Conseil par le représentant du Pakistan commençait, il est vrai, par une brève allusion au partage de l'Inde. Puis on a avancé que l'Inde a accepté "une offre illégitime" d'accession de l'Etat du Cachemire, et il semble que l'on ait ainsi voulu laisser entendre que l'affaire qui nous occupe est un différend de caractère territorial.

5. Monsieur le Président, je crois que vous-même et tous les membres du Conseil de sécurité, sauf un ou deux, abordez ce problème pour la première fois. Il est vrai que ce ne sont pas des individus, mais des Etats, qui sont représentés ici. Mais, même en ce qui concerne les Etats, si l'on excepte les cinq membres permanents, presque tous, sinon tous, examinent cette question pour la première fois. J'ai le devoir envers le Conseil de sécurité et envers mon gouvernement, comme envers la cause de la paix et de la sécurité internationales, de présenter ce problème dans tous ses détails, au risque de mettre la patience du Conseil à l'épreuve, de manière à offrir un tableau conforme à la réalité.

6. On se rappellera que le Conseil de sécurité a pour la dernière fois examiné cette question le 23 décembre 1952: il y a donc plus de quatre ans. Cette précision n'est pas dénuée d'importance, car, au cours de son exposé, le représentant du Pakistan a tenté de donner au Conseil l'impression d'une crise qui se développerait et irait en se développant. Je reviendrai sur ce point dans un moment.

7. C'est le Gouvernement de l'Inde qui est venu ici en premier lieu. Il est venu ici le 1er janvier 1948. Il serait extraordinaire qu'un gouvernement composé, comme celui de mon pays, d'hommes de capacité et d'intelligence moyennes, fasse appel au Conseil de sécurité pour attirer son attention sur les erreurs qu'il a commises. En l'occurrence, ce gouvernement n'avait rien à se reprocher, et d'ailleurs l'affaire est parfaitement claire.

8. J'attirerai maintenant votre attention sur le document S/1100, contenu dans le Supplément de novembre 1948 des documents officiels du Conseil de sécurité.

Council. The original text is in English, and it is dated 1 January 1948. I hope the Secretary-General will bear with me when I say that it is essential for us to quote these documents, with all the details, because, at variance with the practice of the General Assembly, the Security Council's documents require considerable research if you wish to find some particular point in them. There is no volume of resolutions on this subject; you have to search for the resolutions and put them together. That may be a good thing, because one learns more about them. I should like to read the beginning and the end of this:

"Under Article 35 of the Charter of the United Nations"—which means that we did not come here with a request for drastic action as we were entitled to do—"any Member may bring any situation"—and I emphasize this word "situation", for we did not bring a dispute but a situation—"whose continuance is likely to endanger the maintenance of international peace and security to the attention of the Security Council. Such a situation now exists between India and Pakistan ..." [S/1100, annex 28, para. 1.]

9. We felt, as indeed my predecessor in this chair pointed out to the Council at that time, that there is no dispute about territory. If it were a dispute about territory, I say with great respect that the Security Council would be incompetent to deal with it because that would be either a political or a juridical question, and under Chapter VI or Chapter VII of the Charter the Security Council would only deal with questions of international peace and security. So we brought here a situation and not a dispute.

10. But that is not the most important part. We went on to say:

"The Government of India request the Security Council to call upon Pakistan to put an end immediately to the giving of such assistance,"—immediately, on 1 January 1948, and today we are nine years away from it—"which is an act of aggression against India." [Ibid.].

11. I shall quote these words more than once before I have concluded, in order to discharge my responsibility as the representative of my Government: "... which is an act of aggression against India". That is the crux of this question. What we are considering here is not merely various resolutions or the method by which a problem may be resolved otherwise. What is before us, as I shall point out later, is this question of aggression, because the whole United Nations is founded upon the basic principles of international law and behaviour. That is based upon equity, and he who asks for equity must come with clean hands.

Le texte original de la lettre, en date du 1er janvier 1948, qui figure à l'annexe 28 de ce document, page 139, est en langue anglaise. J'espère que le Secrétaire général me permettra de faire observer qu'il est indispensable que je cite ces documents sans omettre aucun détail parce que, contrairement à ceux de l'Assemblée générale, les documents du Conseil de sécurité exigent de longues recherches lorsque l'on veut y trouver un point particulier. Les résolutions du Conseil ne sont pas réunies en volumes: on est donc obligé de les rechercher et de les grouper. Peut-être ne faut-il pas s'en plaindre parce que, de cette manière, on parvient à mieux les connaître. Je me réfère donc à la lettre dont je viens de parler; je citerai le début et la fin du premier paragraphe:

"Aux termes de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies" — que l'Article 35 de la Charte soit invoqué montre que nous n'avons pas fait appel au Conseil pour lui demander de prendre les mesures rigoureuses que, pourtant, nous aurions eu le droit de réclamer — "tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute situation" — je souligne le mot "situation", car nous n'avons pas saisi le Conseil d'un différend, mais nous avons attiré son attention sur une situation — "dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une situation de cette nature existe à l'heure actuelle entre l'Inde et le Pakistan(...)" [S/1100, annexe 28, par. 1.]

9. Comme l'a fait remarquer à l'époque le représentant de l'Inde, il ne s'agit pas d'un différend d'ordre territorial. Je me permettrai de faire observer que, s'il s'agissait d'un différend de cet ordre, le Conseil de sécurité serait incompétent parce qu'il s'agirait alors d'une question politique ou juridique, et l'on sait que, conformément aux Chapitres VI et VII de la Charte, le Conseil de sécurité ne peut examiner que des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons donc informé le Conseil d'une situation; nous ne l'avons pas saisi d'un différend.

10. Mais là n'est pas la partie la plus importante de la lettre, car nous lisons ensuite:

"Le Gouvernement de l'Inde prie le Conseil de sécurité d'inviter le Pakistan à mettre fin sans délai à cette assistance" — cette demande a été formulée le 1er janvier 1948, et neuf années se sont écoulées depuis lors — "qui constitue un acte d'agression contre l'Inde." [Ibid.]

11. Je citerai ces mots plus d'une fois avant de terminer mon exposé, afin de remplir le mandat que m'a confié mon gouvernement: "... qui constitue un acte d'agression contre l'Inde". C'est là en effet l'essentiel de la question. Car nous n'étudions pas ici différentes résolutions ou divers moyens de résoudre un problème; ce que nous étudions, et j'insisterai plus tard sur ce point, c'est une question d'agression, parce que l'Organisation des Nations Unies repose sur les principes fondamentaux du respect du droit international et des règles qui régissent la conduite des Etats. Ces principes s'inspirent de considérations d'équité; or, celui qui invoque l'équité doit ne rien avoir à se reprocher.

12. Therefore, our starting point is that we came here in order to file a complaint, to ask for redress on a charge of aggression. If Pakistan does not mention this starting point, then we have to point out why we were so concerned about it. After all, there are difficulties sometimes. Even today we have frontier raids one way or another. But why did we then ask the Security Council to deal with this matter? If Pakistan does not do so, that is to say, halt the aggression, the Government of India may be compelled in self-defence—and I interpolate that self-defence is not only a right of the Member States of the United Nations but, I submit, it is an obligation that Member States have under the Charter because they have an obligation to maintain the sovereignties of their own countries—the Government of India may be compelled in self-defence to enter Pakistan territory, which we did not do, in order to take military action against the invaders. The matter is, therefore, one of extreme urgency and calls for immediate action by the Security Council for avoiding a breach of international peace.

13. As the delineation of this picture becomes more complete it will be clear that the efforts of India and of the Security Council and the approaches made to Pakistan by mediators and so on have at earlier stages been primarily addressed to the halting of hostilities.

14. Therefore, our country was faced with the position that part of its territory was invaded, and that invasion had to be resisted; it had to be pushed back. The normal practice of war would have been to defend by attacking the invader. But this was in 1947, and it was a fact, which remains true to us at any rate today, that these were the same people who were part of our country but ten years ago. What is more, between January 1947, when we came here, and October, when these things started, our two countries had only just passed through the holocaust of fratricide, that is, of Indian people killing Pakistanis, and Pakistanis killing Indians. We had witnessed an orgy of violence, and it was the desire of our Government that nothing should be done to rekindle these embers which were still burning at that time.

15. That was the original position, and I shall keep coming back to it. We are here on a complaint of aggression. That aggression has not been resolved; it has not been got rid of. So long as there are forces of other countries in a place where they have no right to be, irrespective of our rights, I think the Security Council is called upon under the provisions of the Charter to act accordingly.

16. In this context, so many trees have grown, and a very considerable amount of undergrowth, that it is impossible to see the wood properly, and it will be my attempt to present it as best we can. We shall try to assist the Security Council to see this picture as it was. As I said, five years ago we debated this, and in five years—even apart from the nine years—a great

12. Notre point de départ a donc été le suivant: nous nous sommes adressés au Conseil pour lui présenter une plainte, pour demander qu'il soit mis fin à une agression. Si le Pakistan ne mentionne pas ce point de départ, nous sommes alors dans l'obligation de faire connaître pourquoi cette situation nous cause de sérieuses inquiétudes. Il est inévitable que des difficultés surgissent parfois: même à l'heure actuelle on signale dans la péninsule divers incidents de frontière. S'il en est ainsi, pourquoi avons-nous saisi le Conseil de sécurité de cette affaire? Si le Pakistan refuse de mettre fin à l'agression, le Gouvernement de l'Inde, se trouvant en état de légitime défense — j'ajoute ici, incidemment, que la légitime défense n'est pas seulement un droit des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais que c'est aussi, à mon avis, une obligation qui leur incombe aux termes de la Charte, car ils sont tenus d'assurer le maintien de leur souveraineté nationale — pourrait se voir obligé de faire pénétrer ses forces en territoire pakistanais (ce qu'il n'a pas fait), afin d'engager une action militaire contre les envahisseurs. La situation est donc d'une urgence extrême et appelle de la part du Conseil de sécurité une action immédiate, afin d'éviter une rupture de la paix internationale.

13. A mesure que je compléterai ce tableau, il apparaîtra plus nettement que, à l'origine, les efforts de l'Inde et du Conseil de sécurité ainsi que les négociations entamées avec le Pakistan par des médiateurs ont eu essentiellement pour objet d'arrêter les hostilités.

14. Mon pays se trouvait alors dans la situation suivante: une partie de son territoire était envahie; il fallait donc résister à l'invasion et repousser les envahisseurs. La pratique normale des opérations de guerre aurait été de se défendre en attaquant les envahisseurs. Mais nous étions en 1947 et c'est un fait — encore vrai aujourd'hui pour nous — que ces envahisseurs avaient été, quelques années auparavant, nos compatriotes. Bien plus, immédiatement avant la période qui s'étend du mois de janvier 1947, époque où nous nous sommes présentés devant le Conseil, et le mois d'octobre, qui marque le début de ces événements, nos deux pays avaient subi l'épreuve d'une lutte fratricide: des Indiens avaient tué des Pakistanais et des Pakistanais avaient tué des Indiens. Nous avons été alors témoins d'un déchaînement de violence, et mon gouvernement désire que soit évité tout ce qui pourrait ranimer l'incendie qui, à cette époque, couvait encore.

15. Telle était la situation à l'origine, et je reviendrai sur ce point. Nous avons saisi le Conseil d'une plainte pour agression; or, il n'a pas été mis fin à cette agression et la situation demeure inchangée. Aussi longtemps que des troupes étrangères occupent un territoire qu'elles n'ont pas le droit d'occuper, j'estime — indépendamment de nos droits — que, conformément aux dispositions de la Charte, on peut demander au Conseil de sécurité d'intervenir.

16. Tant d'éléments différents se sont introduits dans cette question qu'il est devenu impossible de s'en faire une idée exacte. Je m'efforcerai de l'exposer le mieux que je pourrai. Je chercherai à aider les membres du Conseil à s'en faire une idée objective. Comme je l'ai déjà fait observer, voilà cinq ans que nous examinons cette question; or, en cinq ans, et à plus forte raison

many things happen. It is part of the inevitable practice of nations that the changes in conditions that time brings about and which may go to the root of a question have also to be taken into account.

17. From there, with great respect to my colleague, the Foreign Minister of Pakistan, I shall follow his example of looking at this problem from the time of the partition of India.

18. India became an independent country on 15 August 1947. We are not concerned here with the political issues but with the constitutional and other issues relevant to this problem. The independence of India was attained by an act of the United Kingdom Parliament. The Indian Independence Act of 1947 is that Act, and at later stages we shall draw attention to the causes relevant to these matters. On 18 July 1947 the United Kingdom Parliament passed the Indian Independence Act whereby India was created as a self-governing dominion and as a successor State to British India. Popularly, we speak about the British Parliament partitioning the country in two; constitutionally that is not correct.

19. What happened was that British India obtained independence. India, under the British Crown, obtained independence and in that process Parliament constituted certain territories—on which we had agreed politically beforehand—into another dominion. Therefore, as regards our State, for example, in the United Nations, we did not have to be admitted anew. We came here as a successor State to the India that signed the Covenant of the League of Nations, that signed the Treaty of Versailles, and which also went to San Francisco to help in establishing this Organization, at which time my distinguished colleague from Pakistan was one of the representatives. So India became the successor State by this Act of 1947. The 1935 Act, that is to say, the Government of India Act the British Parliament passed in 1935 and which became effective somewhere around 1937, became the Constitution Act. It was amended by us in order to deal with certain anomalies, such as the reference to the Crown as the Viceroy, and so on. Such various amendments were made during that period. That is the Constitution Act. Now this Act—and it is important to remember it—deals with the Federation of India.

20. British dominion in India or British suzerainty in India consisted of the over-lordship of what is now called by that very ugly word, the sub-continent, that is, the Indian peninsula. That territory consisted of two political groups; one was the British provinces directly ruled under the ultimate direction of the Secretary of State from London; and the other was the Indian states. So far as I recollect, there were 562 of them when we obtained independence. Therefore, the problem arose as to what was to be done with the states, because the states were not directly ruled; they were indirectly ruled.

21. The British Government, with the wisdom which is often not credited to it but which in fact exists, had foreseen that India was likely to become independent. Therefore, as early as the third decade of this century they had tried to define the relations between the British Crown and these states by what is called a

en neuf ans, la situation peut changer considérablement. Il est des cas où un pays est obligé de constater qu'avec le temps la situation a changé et qu'il faut aussi tenir compte des changements intervenus, qui peuvent toucher au fond du problème.

17. Je vais suivre maintenant l'exemple de mon collègue, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, et examiner la question à partir du partage de l'Inde.

18. L'Inde est devenue un pays indépendant le 15 août 1947. Je laisserai de côté les aspects politiques de la question pour m'attacher à ses aspects constitutionnels ou autres aspects pertinents. L'Inde a obtenu son indépendance en vertu d'une loi adoptée par le Parlement britannique: l' "Indian Independence Act" de 1947. Par la suite, j'examinerai les causes de ces événements. Le 18 juillet 1947, le Parlement britannique a adopté l' "Indian Independence Act", en vertu duquel l'Inde devenait un dominion autonome, succédant aux Indes britanniques. On dit couramment que le Parlement britannique a partagé le pays en deux; en fait, cela n'est pas exact.

19. Ce qui s'est passé, c'est que l'Inde britannique est devenue indépendante. L'Inde, qui relevait de la Couronne britannique, a accédé à l'indépendance et, à cette occasion, le Parlement a constitué certains territoires — sur lesquels nous nous étions préalablement mis d'accord du point de vue politique — en un autre dominion. Cela explique, par exemple, que notre Etat n'a pas dû être admis de nouveau à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes venus ici en tant qu'Etat successeur de l'Inde qui a signé le Pacte de la Société des Nations et le Traité de Versailles et qui s'est fait représenter à San-Francisco pour y collaborer à la création de notre Organisation; à cette époque, mon distingué collègue du Pakistan était l'un de ses représentants. Ainsi, par cette loi de 1947, l'Inde est devenue l'Etat successeur. La loi de 1935, c'est-à-dire le "Government of India Act" que le Parlement britannique a voté en 1935 et qui est entré en vigueur vers 1937, est devenue loi constitutionnelle. Nous avons modifié cette loi pour corriger certaines anomalies telles que la mention du Vice-Roi en tant que représentant de la Couronne. Or — il importe de s'en souvenir — cette loi constitutionnelle concerne la Fédération indienne.

20. Le dominion britannique dans l'Inde consistait en la suzeraineté de ce qu'on appelle maintenant, d'un terme bien mal choisi, le "sous-continent" indien, c'est-à-dire la péninsule de l'Inde. Ce territoire comprenait deux groupes d'entités politiques: les provinces britanniques, que le Secrétaire d'Etat gouvernait directement de Londres, et les Etats indiens. Autant qu'il m'en souvienne, il y avait 562 Etats indiens au moment où nous avons acquis l'indépendance. Le problème s'est donc posé de savoir ce qu'il fallait faire de ces Etats, car ils n'étaient pas gouvernés directement, mais indirectement.

21. Avec cette sagesse qu'on ne lui reconnaît pas toujours mais qu'il possède effectivement, le Gouvernement britannique avait prévu que l'Inde deviendrait probablement indépendante. Dès les années qui ont suivi 1930, il s'était efforcé de définir les relations entre la Couronne britannique et ces Etats par une

doctrine of paramountcy. It is necessary, for purposes of the record and for any future troubles that may arise—not in this particular issue—to state that we do not necessarily accept everything that everybody says about the doctrine of paramountcy. It does not appear anywhere else in international law.

22. Roughly speaking, for this purpose, the doctrine of paramountcy is this: that when we speak of the relations between the Indian States—and here again let me emphasize that when the British speak about the relations between the Indian States or we speak about constitutional law—it is the relations between the Crown and the head of the State, because all treaties were between the Crown and the Princes. There were no treaties ratified by any parliaments or legislatures. Therefore, it is argued that the relationships were established on account of the treaties, which are really a kind of charters between the British Crown and the Princes. And the British Government of the day, the Viceroy of the day, argued that this established a privity between them, a privity of contract, a privity of relationship between them, and expounded for the first time, in 1926, this doctrine of paramountcy.

23. Under the doctrine of paramountcy, when India gained independence the British Government proposed that the Crown should withdraw. The Crown was withdrawing from the peninsula. The Crown was withdrawing from effective control of British India. And that is a point which I particularly would like the representative of the United Kingdom to take special note of.

24. Why were these changes necessary in the relations between the Princes and the Crown? Because the Crown was going on a legal theory fixed in a two-fold way, through the Viceroy on the one hand and the Governor-General on the other. It was the fact that he had the Indian Army, it was the fact that he had Indian revenue, it was the fact that he had Indian police, it was the fact that he had the Indian customs organization which enabled him to arrange the relations with the States.

25. Some gentlemen around this table are well aware, in constitutional practice, of the difference between status and function. Functionally, therefore, it was the British Government of British India that maintained these relations. It is quite true that there was a constitutional aspect. Therefore, for the purpose of the record we want to read into it that whatever remains in us, in the British Government, by virtue of this function, remains in the Government of India by virtue of its succession. Therefore, the doctrine of paramountcy is limited by this phraseology.

26. In order that there may be further support for this argument, I wish to draw the attention of the Council, and particularly the representative of the United Kingdom, to the fact that a distinguished jurist who was Viceroy of India in this period when these changes were dreamed of in 1926, told the Princes that they had no sovereignty and that they had no independence at any time. There is a classic phrase which says: "Over and above all treaty obligations are certain rights that rest in the Government." Therefore at no time, as has been brought in so many times, even by

doctrine dite "de la suzeraineté". Je tiens à souligner, aux fins du compte rendu et pour éviter tout malentendu à l'avenir — je ne vise pas la présente affaire — que nous n'acceptons pas nécessairement tout ce que l'on affirme généralement au sujet de la doctrine de la suzeraineté, qu'on ne trouve nulle part ailleurs en droit international.

22. Voici, en gros, en quoi consiste la doctrine de la suzeraineté. D'abord, je dois souligner que, lorsque les Anglais parlent des relations entre les Etats indiens ou lorsque nous parlons de droit constitutionnel, c'est des relations entre la Couronne et les princes qu'il s'agit, car tous les traités étaient conclus entre la Couronne et les princes. Il n'y avait pas de traités ratifiés par un parlement ou une législature quelconque. En conséquence, on fait valoir que les rapports entre la Couronne britannique et les princes se trouvaient définis par ces traités, lesquels constituaient en quelque sorte des chartes entre la Couronne et les princes. Le Gouvernement britannique de l'époque et le Vice-Roi de l'époque soutenaient qu'il existait de ce fait entre la Couronne et les princes une sorte de relation privée d'ordre contractuel, et ils ont énoncé pour la première fois en 1926 la doctrine de la suzeraineté.

23. En vertu de la doctrine de la suzeraineté, le Gouvernement britannique a proposé, lorsque l'Inde a accédé à l'indépendance, que la Couronne se retire. La Couronne se retirait de la péninsule. La Couronne renonçait au contrôle effectif de l'Inde britannique. C'est là un point sur lequel j'appelle tout spécialement l'attention du représentant du Royaume-Uni.

24. Pourquoi fallait-il modifier ainsi les relations entre les princes et la Couronne? Parce que la théorie juridique voulait que la Couronne exerce son action par l'intermédiaire du Vice-Roi, d'une part, et du Gouverneur général, d'autre part. C'est parce que celui-ci avait la haute main sur l'armée indienne, le trésor indien, la police indienne et l'administration indienne des douanes qu'il était en mesure de régler les relations avec les Etats.

25. Certains des représentants qui siègent autour de cette table connaissent bien la différence qui existe, dans la pratique constitutionnelle, entre le statut et la fonction. Du point de vue des fonctions, par conséquent, c'était le Gouvernement de l'Inde britannique qui assurait l'unité. Il est évident qu'il y avait là un problème d'ordre constitutionnel. Nous tenons donc à ce que l'on prenne note du fait que les pouvoirs qu'exerçait, en vertu de sa fonction, le Gouvernement britannique se sont trouvés transférés au Gouvernement de l'Inde, en vertu du principe de succession. Cette observation indique les limites de la doctrine de la suzeraineté.

26. Je voudrais, pour donner plus de poids à mon argumentation, attirer l'attention du Conseil, et plus particulièrement celle du représentant du Royaume-Uni, sur le fait qu'un juriste éminent, vice-roi des Indes à une époque, en 1926, où tous ces changements n'étaient encore que des rêves, a dit aux princes qu'ils n'étaient ni souverains ni indépendants, et ne pouvaient l'être à aucun moment. Selon une phrase devenue classique: "En dehors et en sus des obligations fondées sur les traités, il y a un certain nombre de droits qui sont exercés par le gouvernement." A

us, the independence of the Indian States was not the kind of sovereign independence that would enable them to become Members of the United Nations. It is quite true, as it is said in the Cabinet Mission's Memorandum, that they were competent to discuss some other political relationship other than accession; that is possible. But they would not have been independent, like Colombia, or Cuba, or France or any of the countries around here, because they had no international status. The British Government, or any Government in the world, cannot just make a country like that. Independence rests upon function, upon territory, upon the capacity to exercise sovereign rights and, what is more, upon the recognition of the world. Therefore, when we speak about the three alternatives, this has to be borne in mind.

27. My Government, in view of the complications that arise in these matters, is anxious that this should be on the record somewhere, even though it might not have an immediate bearing on what you are going to consider. The Mission of the British Cabinet was in India in 1946, and on 12 May 1946 it issued a statement in the form of a memorandum. The memorandum to which I have just referred appears in our annex IV as document No. 1. For the convenience of the Council, my delegation has prepared these documents for the purpose of ready reference. I shall, at some stage, ask for these documents to be circulated as United Nations documents. I believe we are entitled to ask that. But, for the purpose of reference, the President has a copy, and copies have also been given to the other members of the Council.

28. The PRESIDENT: May I interrupt the representative of India. The documents that he wishes to have made part of the speech which he is now delivering are quite bulky. They amount almost to a book ...

29. Mr. Krishna MENON (India): Several books.

30. The PRESIDENT: ...and while we did allow the representative of Pakistan to include a few pages with his speech, I should really like to know the opinion of the Council on whether we should allow all these documents to be included in the statement of the representative of India.

31. I place myself in the hands of the Council, and would ask if there is any objection.

32. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): As I understand him, the representative of India is asking that these documents shall be circulated as United Nations documents. It seems to me that that is perfectly proper.

33. The PRESIDENT: I think the representative of India wants them included as part of his statement.

aucun moment, par conséquent — comme on l'a dit si souvent et comme nous l'avons dit nous-mêmes — l'indépendance des Etats indiens n'était souveraine et de nature à leur permettre de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est exact, comme le souligne le mémorandum de la mission du Cabinet britannique, que ces Etats pouvaient examiner certains problèmes politiques autres que celui de leur accession à l'un ou l'autre dominion; mais ils n'étaient pas des Etats indépendants comme le sont, par exemple, la Colombie, Cuba, la France, ou les autres pays représentés au Conseil, car ils n'avaient pas de statut juridique international. Le Gouvernement britannique, ou n'importe quel autre gouvernement, ne peut créer des Etats à volonté. L'indépendance dépend de la fonction, du territoire, de la capacité à exercer des droits souverains et, qui plus est, de la reconnaissance des autres Etats. Par conséquent, lorsque nous parlons de trois solutions possibles, on doit avoir toutes ces considérations présentes à l'esprit.

27. Mon gouvernement, étant donné la complexité de ces questions, désire vivement que ces observations soient consignées quelque part, même si elles ne sont pas d'une application immédiate au problème que nous allons examiner. La mission du Cabinet britannique séjourna dans l'Inde en 1946; le 12 mai 1946, elle publia une déclaration sous forme de mémorandum. Ce mémorandum figure dans notre annexe IV en tant que document No 1. Ma délégation a préparé ces documents afin que les membres du Conseil puissent s'y reporter facilement. Je demanderai plus tard que ces divers documents soient distribués sous forme de documents des Nations Unies. Il me semble que nous avons le droit de faire cette demande. Mais d'ores et déjà, pour faciliter les références, nous en avons remis un exemplaire au Président et aux autres membres du Conseil.

28. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puis-je me permettre d'interrompre le représentant de l'Inde? Les documents qu'il désire voir incorporés au discours qu'il est en train de prononcer sont extrêmement volumineux. Ils équivalent presque à un volume...

29. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: A plusieurs volumes.

30. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): ... et si nous avons permis au représentant du Pakistan d'incorporer à son discours un document de quelques pages, je voudrais consulter le Conseil pour savoir si nous devons vraiment autoriser le représentant de l'Inde à incorporer tous ces documents à sa déclaration.

31. C'est au Conseil qu'il appartient de prendre une décision à ce sujet, et j'aimerais savoir s'il y a des objections.

32. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Si j'ai bien compris, le représentant de l'Inde demande que ces documents soient distribués comme documents des Nations Unies. Cette demande me paraît parfaitement normale.

33. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'avais cru comprendre que le représentant de l'Inde désirait qu'ils soient incorporés à sa déclaration.

34. Mr. Krishna MENON (India): No, Sir, I hope that they will not be made part of my statement, because if they were, my statement would be unreadable. I want them made available as United Nations records because, strange as it may seem, while there are thousands of pages of material on this question, there appear to be only a few documents, which have been served on the side, so to say, and it is useful for the United Nations archives to have these documents, apart from anything else.

35. Mr. LODGE (United States of America): In the more than four years during which I have been here I have only once seen material incorporated as part of a speaker's statement when he did not actually make the remarks himself. That was last week, in connexion with the speech of the representative of Pakistan, and if the representative of India asks for the same privilege today I would certainly be willing to grant it to him.

36. However, I do not think that we ought to do it again. I feel that it is a very bad practice to have the record appear as if a representative said something when in fact he did not. I hope, therefore, that we shall be very careful about this, because if we adopt it as a custom it can lead to tremendous abuses, and also to very considerable expense.

37. Mr. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) (translated from Spanish): It is the understanding of the delegation of Cuba that the representative of India has not requested that these documents be included as part of his statement. He has asked that they be circulated to Council members as United Nations documents. I believe that is logical and acceptable. There is therefore no problem.

38. The PRESIDENT: If there is no objection to the inclusion of these documents as an annex to the statement, and not as part of the statement, I shall so order.^{1/}

It was so decided.

39. Mr. Krishna MENON (India): May I state my position on this question? It would be a great embarrassment to me if these documents were made part of my statement because, as I have already said, the statement would then be unreadable. The purpose of these documents in our view—although we may be wrong—is to assist the Council to appreciate what I am, in a muddled way, trying to talk about. These documents are not available—some of them are not even available in the United Nations library—but they are documents in which the words have very specific meanings. I do not even ask that they should be annexed to my statement. If my delegation circulates them they will have no more value than newspaper cuttings. I want just to

^{1/} The documents submitted by the delegation of India were issued as document S/PV.762/Add.1 and published in the Official Records of the Security Council, Twelfth Year, Supplement for January, February and March 1957.

34. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Non, Monsieur le Président, et je ne le souhaite pas, car il serait alors pratiquement impossible de lire ma déclaration. Je voudrais que ces documents figurent dans les archives des Nations Unies, car, si étrange que cela puisse paraître, alors que des milliers de pages ont vu le jour sur cette question, ces archives ne contiennent, semble-t-il, que quelques documents, que l'on a fait figurer en marge, pour ainsi dire. Il serait donc utile que les archives des Nations Unies possèdent ces documents, indépendamment de tous autres.

35. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Depuis plus de quatre ans que je participe aux travaux du Conseil, je n'ai vu qu'une seule fois un document être incorporé à la déclaration d'un orateur, alors qu'en fait il n'en avait pas donné lecture. C'était la semaine dernière, à propos de la déclaration du représentant du Pakistan. Il va de soi que, si le représentant de l'Inde demande à bénéficier aujourd'hui du même privilège, j'y consentirai, pour ma part, volontiers.

36. Je ne pense pas, cependant, que nous devions à l'avenir avoir recours à ce procédé, bien fâcheux à mon avis, qui consiste à incorporer au compte rendu quelque chose que l'orateur, en fait, n'a pas dit. J'espère donc que nous nous montrerons fort prudents vis-à-vis d'une pratique qui, si nous l'adoptons, pourrait engendrer des abus et entraîner des dépenses excessives.

37. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) [traduit de l'espagnol]: La délégation de Cuba croit comprendre que le représentant de l'Inde n'a pas demandé que ces documents soient incorporés à sa déclaration; ce qu'il a demandé, c'est qu'ils soient distribués aux membres du Conseil en tant que documents des Nations Unies. S'il en est ainsi, sa requête me paraît logique et acceptable et ne pose aucun problème.

38. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si personne ne s'oppose à ce que ces documents soient joints en annexe à la déclaration, et non inclus dans le texte, il en sera ainsi décidé.^{1/}

Il en est ainsi décidé.

39. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: J'aimerais préciser ma position. A vrai dire, je serais bien embarrassé si ces documents étaient incorporés à ma déclaration, car il serait alors, comme je l'ai déjà dit, à peu près impossible de lire mon texte. A mon avis, encore que je puisse me tromper, ces documents devraient permettre aux membres du Conseil de mieux comprendre ce que je m'efforce, peut-être confusément, d'exposer. On ne peut pas se procurer ces documents — certains d'entre eux ne se trouvent même pas à la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies — mais ce sont des documents où chaque terme a un sens extrêmement précis. Je ne demande même pas qu'ils soient joints en annexe à ma

^{1/} Les documents présentés par la délégation de l'Inde ont paru sous la cote S/PV.762/Add.1, document reproduit dans les Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, Supplément de janvier, février et mars 1957.

place them above that so that they are authenticated documents. That is all I am asking.

40. The PRESIDENT: The representative of India may proceed.

41. Mr. Krishna MENON (India): It will be seen that in our annex IV, at the end of document No. 1—which, for convenience, we have handed to the President and his colleagues in the Council—the position is briefly set out. I do not want to take up the time of the Council by reading out the whole of this document, but it says in part:

"This means that the rights of the States"—and the important word is "rights"—"which flow from their relationship to the Crown will no longer exist and that all the rights surrendered by the States to the paramount power will return to the States." [S/PV.762/Add.1, annex IV, document No. 1.]

That is one statement. The reference is to rights; there is no reference to the other relationships that have been created, and it will be seen that this is referred to in the British Prime Minister's statement in Parliament, because, over and above rights, there are functional relationships set up. Paragraph 5 of the document goes on to say:

"Political arrangements between the States on the one side and the British Crown and British India on the other will thus be brought to an end. The void will have to be filled either by the States entering into a federal relationship with the successor Government or Governments in British India, or failing this, entering into particular political arrangements with it or them." [Ibid.]

42. Now this is the basis to which my colleague has referred as being the relationship between the States and India in the future. And, therefore, when the British withdrew from India the "Pax Britannica", of which we had heard a great deal, became limited by this fact. This new State that had been set up had to weave the threads of unity afterwards. The greater part of the States were in geographical and other contiguity to India, and therefore, both in the British House of Commons and in the Chamber of Princes—which then was the organization for consultation between the mission and the Princes, and of which my colleague sitting behind me was at that time the Chancellor—the representative of the Crown, the Viceroy of India, made his announcement as to what all this meant.

43. There is a statement of what Lord Mountbatten actually did say which appears in Mr. Noon's statement, and we want to deal with that. It says:

"The Viceroy and Governor-General, Lord Mountbatten, who represented the suzerain—the King of the United Kingdom and Emperor of India—however, advised the Princes of India on 25 July 1947 that in deciding the question of accession, they must pay due regard to the communal composition, the wishes of their peoples and the geographical location of their States." [761st meeting, para. 13.]

déclaration. Mais, si c'est ma délégation qui procède à leur distribution, ils n'auront pas plus de valeur que des coupures de presse. Je désire simplement qu'ils aient l'autorité de documents des Nations Unies. C'est tout ce que je demande.

40. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de l'Inde peut reprendre son exposé.

41. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: On verra que la situation est exposée brièvement à la fin du document No 1 de notre annexe IV — que, pour la commodité du débat, nous avons remis au Président et aux membres du Conseil. Je ne voudrais pas abuser du temps du Conseil et lire le document en entier, mais je tiens à en citer le passage suivant:

"Ceci signifie que les droits des Etats — et le mot important en l'occurrence est le mot "droits" — qui découlent des liens qui les unissent à la Couronne n'existeront plus et que tous les droits auxquels les Etats avaient renoncé en faveur du pouvoir suzerain reviendront aux Etats." [S/PV.762/Add.1, annexe IV, document No 1.]

Voilà une première déclaration. Elle concerne les droits; elle ne vise pas les autres relations qui se sont créées et dont il est fait mention, comme on le verra, dans la déclaration du Premier Ministre du Royaume-Uni devant le Parlement. En effet, au-dessus des droits, on a établi des relations fonctionnelles. On peut lire au paragraphe 5 du document:

"Les arrangements politiques conclus entre les Etats, d'une part, et la Couronne et l'Inde britannique, d'autre part, prendront donc fin. Pour combler le vide ainsi créé, il faudra ou bien que les Etats s'unissent par un lien fédéral au gouvernement ou aux gouvernements qui succéderont au Gouvernement de l'Inde britannique, ou, à défaut, qu'ils concluent des accords politiques particuliers avec ce ou ces gouvernements." [Ibid.]

42. Telle est la base, mon collègue l'a dit, sur laquelle reposent les relations entre les Etats et l'Inde dans l'avenir. En conséquence, lorsque les Britanniques ont quitté l'Inde, la "pax britannica", dont nous avons tant entendu parler, s'est trouvée limitée par ce fait. L'Etat nouvellement créé avait à tisser la toile de l'unité. La majorité des Etats étaient contigus à l'Inde, sous le rapport de la géographie et à d'autres égards; c'est pourquoi, tant à la Chambre des communes britanniques qu'à la Chambre des princes — qui était alors l'organe de consultation entre la mission et les princes, et dont le chancelier était mon collègue qui siège ici derrière moi — le Vice-Roi, représentant de la Couronne, a fait sa déclaration, qui précisait la signification de tout cela.

43. M. Noon a mentionné dans son discours ce que lord Mountbatten aurait déclaré alors. Nous devons reprendre ce passage ici; il est ainsi conçu:

"Le Vice-Roi et Gouverneur général, lord Mountbatten, qui représentait le suzerain — c'est-à-dire le roi du Royaume-Uni et empereur des Indes — fit savoir aux princes de l'Inde, le 25 juillet 1947, qu'en décidant la question de l'accession ils devraient tenir dûment compte de la composition de la collectivité, du désir de leur peuple et de la situation géographique de leur Etat." [761ème séance, par. 13.]

44. I am not willing to rely on my memory in regard to this carefully considered document. We have done all the research we can; we are familiar with the subject. There is no such statement of that character. What is more, the statement does not refer to communal representation. What it says in effect is this:

"You people are now free to join either Dominion, or you can be even, in a sense, independent, but of course you cannot evade geography; you cannot evade all that has happened in the past. So you people have to make up your mind."

45. This is the statement of 25 July 1947 by Lord Mountbatten in the Chamber of Princes [S/PV.762/Add.1, annex IV, document No. 2]:

"It was necessary to set up two State Departments ... But when I say that they are at liberty to link up with either of the Dominions, may I point out that there are certain geographical compulsions which cannot be evaded. Out of something like 565 States, the vast majority are irretrievably linked geographically with the Dominion of India. The problem therefore is of far greater magnitude with the Dominion of India than it is with Pakistan. In the case of Pakistan the States, although important, are not so numerous, and Mr. Jinnah, the future Governor-General of Pakistan, is prepared to negotiate the case of each State separately and individually."

The rest of it refers to our internal arrangements. The Viceroy went on to say that, in order that there might be a smooth passage-over, he was arranging to have a clause inserted in the Independence Act in regard to internal arrangements.

46. Further in the document it is stated:

"Let us turn for one moment to the Cabinet Mission Plan of 16 May 1946. In this Plan the proposal was that the States should surrender to the Central Government three subjects—Defence, External Affairs and Communications. That was a plan which, to the best of my belief, every Ruler and every State accepted as reasonable, fair and just."

But the key phrase in his statement is this:

"You cannot run away from the Dominion Government which is your neighbour any more than you can run away from the subjects for whose welfare you are responsible. Whatever may be your decision, I hope you feel that I have at least done my duty by the States."

47. I have spent some time on this statement because there is reference here to a distinguished national of the United Kingdom who performed such great services to both our countries and to the Commonwealth and to whom we referred as the Representative of the Suzerain of India at that time, and it is essential that there should be no mistake in this matter. Lord Mountbatten did not at that time—nor did the British Parliament at any time in regard to the States—ever refer to com-

44. Je ne veux pas me fier à ma mémoire à propos de ce document, qui a été mûrement réfléchi. Nous avons fait toutes les recherches possibles, et nous connaissons bien le sujet. Il n'y a pas eu de déclaration de cette sorte. Qui plus est, la déclaration qui a été prononcée ne faisait pas mention de la représentation des communautés. Ce que dit le document revient à ceci:

"Vous pouvez maintenant faire partie de l'un ou l'autre dominion; vous pouvez même, en un sens, être indépendants; mais vous ne pouvez évidemment pas échapper à la géographie; vous ne pouvez pas renier tout le passé. Il vous faut donc prendre une décision."

45. Voici ce que lord Mountbatten a déclaré, le 25 juillet 1947, devant la Chambre des princes [S/PV. 762/Add.1, annexe IV, document No 2]:

"Il fallait créer deux ministères des Etats (...) Mais, lorsque je dis qu'ils ont toute liberté de s'unir à l'un ou l'autre dominion, puis-je faire remarquer qu'il est certaines exigences géographiques auxquelles on ne saurait se soustraire? Sur près de 565 Etats, la grande majorité sont inéluctablement liés par leur situation géographique au dominion de l'Inde. Le problème qui se pose est donc beaucoup plus important dans le cas du dominion de l'Inde que dans le cas du Pakistan. En ce qui concerne le Pakistan, les Etats, pour importants qu'ils soient, ne sont pas aussi nombreux, et M. Jinnah, le futur gouverneur général du Pakistan, est prêt à négocier le cas de chaque Etat séparément."

Le reste de la déclaration concerne nos arrangements intérieurs. Le Vice-Roi a ajouté que, pour faciliter le transfert, il s'emploierait à faire insérer dans l'Acte d'indépendance une disposition relative aux arrangements intérieurs.

46. Plus avant dans le même document, nous lisons:

"Examinons un instant le plan de la mission du Cabinet, en date du 16 mai 1946. Il était proposé dans ce plan que les Etats abandonnent au gouvernement central leurs pouvoirs dans trois domaines: la défense nationale, les affaires extérieures et les communications. Pour autant que je sache, c'est là un plan que tous les chefs et tous les Etats acceptèrent comme étant raisonnable, équitable et juste."

Mais la phrase clef de cette déclaration est la suivante:

"Vous ne pouvez pas plus échapper au gouvernement du dominion qui est votre voisin que vous ne pouvez faire abstraction de l'intérêt de vos sujets, dont vous êtes responsables. Quelle que soit votre décision, j'espère que vous estimerez que je me suis du moins acquitté de mon devoir envers les Etats."

47. J'ai consacré un certain temps à cette déclaration, parce qu'elle met en cause un citoyen éminent du Royaume-Uni, qui a rendu de grands services à nos deux pays et au Commonwealth, et que nous appelions à l'époque le représentant du souverain de l'Inde. Il ne doit pas y avoir d'erreur à ce sujet. Lord Mountbatten n'a pas parlé à cette époque — pas plus que ne l'a jamais fait le Parlement britannique en ce qui concerne les Etats — de la représentation des commu-

munal representation, by which, in India, is meant the grouping of Hindus and Moslems. There was no such reference, and it was not the idea at that time that the States should be referred to in that way in any of these documents.

48. But then the other document on which my distinguished colleague relies is the document of 3 June 1947, which is a statement by Mr. Attlee, then Prime Minister of the United Kingdom, in the British Parliament on the transfer of power. I will not labour the Council by reading this document, but it will be found that this document definitely says that this is concerned exclusively with British India. This is what the Minister for Foreign Affairs of Pakistan says:

"The basis of partition of the British Empire in India"—if by that is meant British India plus the States—"as set forth in the statement of the then Prime Minister of the United Kingdom on 3 June 1947 was that Pakistan would be constituted by the contiguous Muslim-majority areas in the north-west and north-east of the sub-continent, and India would comprise contiguous non-Muslim-majority areas. It was thus universally assumed that, following the basis adopted for partition, Princely States with a Muslim majority in population contiguous to Pakistan would accede to Pakistan." [761st meeting, paras. 14 and 15.]

49. There is nothing like this in the 3 June document. What is more, it makes a special reservation to say that this does not concern the Indian States, but is exclusively concerned with British India. And it is not splitting hairs on this matter, because he was trying to explain the basis on which the grouping of territories in the partition had taken place. This is merely an explanation of that character. It is explained in paragraph 18 of Mr. Attlee's statement:

"His Majesty's Government wish to make it clear that the decisions announced above relate only to British India and that their policy towards Indian States contained in the Cabinet Mission Memorandum of 12th May 1946 remains unchanged." [S/PV.762/Add.1, annex VIII.]

50. Therefore, I submit that this 3 June document has nothing to do with this matter, and I have said that, because there is some irrelevancy as to such claims as Pakistan puts forward for Kashmir.

51. Now it will be seen from that, that, while these territories were enabled to be independent, as I have said before, there were a large number of practical arrangements between these various areas. There are 565 States scattered all over India from north to south and east to west. A great many of them are islands. A great many of them are territories which were separated by bits of British Indian territory. There were questions of communications, questions of customs, questions of postal arrangements and various other matters; and over and above those, there was the question of defence. I shall not read out that part; but it will be noted that the Viceroy refers to this question

nautés, expression qui désigne, dans l'Inde, le groupement des hindous et celui des musulmans. Dans aucun de ces documents, il n'a été question de cela à propos des Etats.

48. L'autre document sur lequel s'appuie mon éminent collègue est le document du 3 juin 1947. Il s'agit de la déclaration relative au transfert du pouvoir, que M. Attlee, alors premier ministre du Royaume-Uni, a prononcée le 3 juin 1947 devant le Parlement britannique. Je ne veux pas abuser de la patience du Conseil en lisant ce document, mais on verra qu'il y est dit expressément qu'il ne concerne que l'Inde britannique. Voici ce que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré:

"Le principe sur lequel reposait le partage de l'Empire britannique des Indes — si l'on entend par là l'Inde britannique, plus les Etats — tel que l'a exposé le Premier Ministre du Royaume-Uni dans son discours du 3 juin 1947, était que le Pakistan serait constitué par les régions attenantes du Nord-Ouest et du Nord-Est où la majorité de la population était musulmane, et l'Inde par les régions attenantes, où la majorité de la population n'était pas musulmane. Il était donc universellement admis que, selon le principe adopté pour le partage, les Etats princiers contigus au Pakistan et dont la majorité de la population était musulmane accéderaient au Pakistan." [761ème séance, par. 14 et 15.]

49. Il n'y a rien de semblable dans le document du 3 juin. Qui plus est, ce document contient une réserve expresse indiquant que ceci ne concerne pas les Etats indiens, mais vise exclusivement l'Inde britannique. Et ce n'est pas couper les cheveux en quatre, car il s'agissait d'expliquer sur quelle base le regroupement des territoires s'était fait lors du partage. Il ne s'agit que d'une explication de cette nature. Cette explication se trouve au paragraphe 18 de la déclaration de M. Attlee:

"Le Gouvernement de Sa Majesté tient à préciser que les décisions annoncées ci-dessus ont uniquement trait à l'Inde britannique, et que sa politique à l'égard des Etats indiens reste celle qui a été définie dans le mémorandum du 12 mai 1946 de la mission du Cabinet." [S/PV.762/Add.1, annexe VIII.]

50. C'est pourquoi j'estime que ce document du 3 juin n'a rien à voir avec cette question, et j'ai tenu à le dire, parce que les revendications formulées par le Pakistan au sujet du Cachemire manquent de pertinence.

51. Or, s'il est vrai, comme je l'ai dit précédemment, que ces territoires avaient la faculté d'être indépendants, il existait un grand nombre d'arrangements pratiques entre ces diverses régions. Voici 565 Etats dispersés dans toute l'Inde, du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest. Un grand nombre d'entre eux sont des îles ou des territoires séparés par des bouts de territoires de l'Inde britannique. Il se posait des problèmes de communications, de douane, de liaisons postales et diverses autres questions; et il y avait surtout le problème de la défense. Je ne vous lirai pas cette partie du document. On notera que le Vice-Roi déclare à ce propos aux princes: "Vous ne pouvez vous défendre

as follows: You Princes cannot defend yourselves; you have to be in a larger grouping. That is the only way to do it.

52. In the statement made later in the British Parliament by the Prime Minister, he referred to the fact that arrangements should be made to carry on in the intervening period. That was at the time when the British were still ruling India and when we had not been partitioned de jure. The Viceroy and Governor-General was still the head of the Government and, at that time, prior to the partition, these arrangements were being carried on, and it was suggested that a standstill arrangement should be made by the two States with whoever they wanted to function.

53. Therefore, the first part is contained in Section 7 of the Indian Independence Act of 1947, which says:

"His Majesty's Government in the United Kingdom have no responsibility as respects the government of any of the territories which, immediately before that day, were included in British India;

"The suzerainty of His Majesty over the Indian States lapses, and with it, all treaties and agreements in force at the date of the passing of this Act between his Majesty and the rulers of Indian States, all functions exercisable by His Majesty at that date with respect to Indian States, all obligations of His Majesty existing at that date towards Indian States or the rulers thereof, and all powers, rights, authority or jurisdiction exercisable by His Majesty at that date in or in relation to Indian States by treaty, grant, usage, sufferance or otherwise..."

54. Therefore, there was a void which had to be filled and that is done by a proviso:

"Provided that, notwithstanding anything in paragraph (b) or paragraph (c)" — which I have just read — "of this subsection, effect shall, as nearly as may be, continue to be given to the provisions of any such agreement as is therein referred to which relate to customs, transit and communications, posts and telegraphs, or other like matters, until the provisions in question are denounced by the Ruler of the Indian State or person having authority in the tribal areas on the one hand, or by the Dominion or Province or other part thereof concerned on the other hand, or are superseded by subsequent agreements."

This is the period between 18 July, when this Act was passed, and 15 August, when we became independent, and 14 August, when they became independent. (We are the younger State by six hours.)

55. Arising from this, standstill agreements, as they were called, were formulated. The purpose of the standstill agreements was to carry on business in the way indicated here, and, so far as we were concerned, that included the matter of the security of the country, because, as I have said, there were areas interspersed all over. They were on our coasts, and they were very vulnerable in the post-war era. Therefore, the two

vous-mêmes; vous devez faire partie d'un groupement plus vaste. Il n'y a pas d'autre solution."

52. Plus tard, devant le Parlement britannique, le Premier Ministre a dit qu'il faudrait prendre des dispositions pour la durée de l'intérim. C'était l'époque où les Britanniques gouvernaient encore l'Inde et où le partage n'avait pas encore eu lieu de jure. Le Vice-Roi et Gouverneur général était encore le chef du gouvernement, et, à cette époque, avant le partage, ces dispositions étaient appliquées. On a proposé alors que les deux Etats concluent, avec telles autorités qu'ils voudraient maintenir en fonctions, un accord de statu quo.

53. D'où les dispositions suivantes, qui figurent à l'article 7 de la Loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde:

"Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le gouvernement d'aucun des territoires qui, immédiatement avant ce jour, faisaient partie de l'Inde britannique;

"La suzeraineté de Sa Majesté sur les Etats indiens prend fin, et avec elle prennent fin tous les traités et accords qui étaient en vigueur, au jour du vote de la présente loi, entre Sa Majesté et les souverains des Etats indiens, toutes les fonctions que Sa Majesté pouvait exercer à ce jour à l'égard des Etats indiens, toutes les obligations qui incombaient jusqu'alors à Sa Majesté envers les Etats indiens ou leur souverain, ainsi que tous pouvoirs, droits, autorité ou compétence que pouvait exercer Sa Majesté jusqu'alors dans les Etats indiens ou à leur égard, en vertu d'un traité, d'une concession, d'un usage, d'une tolérance ou à quelque autre titre (...)"

54. Ainsi, il y avait un vide qu'il fallait combler, et c'est ce qui a été fait par la clause suivante:

"Toutefois, et nonobstant les dispositions des alinéas b et c — que je viens de lire — du présent article, resteront en vigueur, dans toute la mesure du possible, les dispositions de tout accord susmentionné qui se rapportent aux douanes, aux transports et communications, aux postes et télégraphes et à d'autres matières semblables, jusqu'au moment où les dispositions en question auront été, soit dénoncées par le souverain de l'Etat indien ou par la personne chargée de l'autorité dans les zones tribales, d'une part, ou par le dominion, la province ou toute autre partie intéressée du dominion ou de la province, d'autre part, soit remplacées par des accords ultérieurs."

Il s'agit de la période comprise entre le 18 juillet, date du vote de cette loi et le 15 août, date de notre indépendance, ou le 14 août, date de l'indépendance du Pakistan (notre Etat est plus jeune de six heures).

55. A la suite de cela, on a rédigé les accords dits de statu quo. L'objet de ces accords de statu quo était de permettre aux administrations de poursuivre leurs activités de la façon indiquée; en ce qui nous concerne, cela comprenait le domaine de la sécurité du pays, car les territoires intéressés, comme je l'ai dit, étaient disséminés un peu partout. Il y en avait sur la côte et ils étaient très vulnérables en ces temps d'après-

Dominions had to make their own arrangements in this connexion, as the Viceroy had pointed out. Mr. Jinnah, who afterwards became Governor-General of Pakistan, was to negotiate with these States separately.

56. Sir Zafrullah Khan, who represented Pakistan in the Security Council meeting on 16 January 1948, referred to these agreements, so far as they were concerned with Pakistan, and pointed out what they actually meant. He said:

"In any case, he"—the Maharaja—"had entered into a standstill agreement with Pakistan. It is necessary to explain what a 'standstill agreement' is. India, being one political entity before the division on 15 August 1947, had a common system of defence, of railways, post offices, telegraphs, telephones, and a host of other matters. If on 15 August, when at least a nominal division took place between these two Dominions—in some places, the actual division also took place on that date—all these matters had had to be adjusted, the situation would have been impossible. A new currency could not be started merely by a stroke of the pen..." [228th meeting, p. 66.]

Sir Zafrullah Khan went on to say:

"Each State would come to a standstill agreement with the Dominion of India or the Dominion of Pakistan, according to its own situation and requirements, providing that these matters—mainly communications, and so on—should continue to run on the old basis." [Ibid., pp. 66 and 67.]

57. There was a further statement by Sir Zafrullah Khan. At the Security Council meeting on the next day he said:

"I explained yesterday to the Security Council what the standstill agreements mean. Kashmir had arrived at a standstill agreement with Pakistan with regard to her communications, supplies, and post office and telegraphic arrangements." [229th meeting, p. 101.]

58. I want the Security Council to take note of this last part, it was with regard to communications, supplies, and post office and telegraphic arrangements, and nothing else. Sir Zafrullah Khan went on to say: "This agreement became operative on 15 August."

59. The history of the standstill is contained in the telegrams exchanged between the Prime Minister of Jammu and Kashmir on the one hand and the Prime Minister of Pakistan on the other, and there was a similar series of telegrams between the responsible Minister in New Delhi and the Prime Minister of Jammu and Kashmir.

60. As a result of the telegrams that passed between the Prime Minister of Pakistan and the Prime Minister of Kashmir, a standstill agreement was arrived at. The contents of that agreement have been submitted to this Council by no less an authority than Sir Zafrullah Khan, who was Foreign Minister of Pakistan at that time. It must be stated there were no signatures on these,

guerre. C'est pourquoi chaque dominion devait sur ce point conclure ses arrangements particuliers, comme l'avait fait observer le Vice-Roi. M. Jinnah, qui est devenu par la suite Gouverneur général du Pakistan, devait négocier séparément avec ces Etats.

56. Sir Zafrullah Khan, qui représentait le Pakistan au Conseil de sécurité à sa séance du 16 janvier 1948, a mentionné ces accords, dans la mesure où ils avaient trait au Pakistan, et il en a dégagé le sens véritable. Il a dit:

"En tout cas, il [le maharajah] passa un accord de statu quo avec le Pakistan. Il convient ici d'expliquer ce qu'est un "accord de statu quo". L'Inde, avant le partage du 15 août 1947, ne formait qu'une seule entité politique, possédait une administration unique pour la défense nationale, les chemins de fer, les postes, télégraphes et téléphones, et une foule d'autres services. La situation serait devenue impossible s'il avait fallu procéder au règlement de toutes ces questions le 15 août, au moment du partage officiel entre les deux dominions, partage qui, en certains endroits, eut, d'ailleurs, lieu effectivement à cette date. Il était impossible, d'un seul trait de plume, de créer une nouvelle monnaie(...)" [228ème séance, p. 66.]

Sir Zafrullah Khan a poursuivi:

"Chaque Etat en signait un [accord de statu quo] soit avec le Dominion de l'Inde, soit avec le Dominion du Pakistan, selon que l'exigeaient sa situation particulière ou ses besoins. L'accord prévoyait que ces différentes administrations, en particulier celle des voies de communication, continueraient de fonctionner comme autrefois." [Ibid., p. 66 et 67.]

57. Sir Zafrullah Khan a fait encore une autre déclaration. Le lendemain, à la séance du Conseil de sécurité, il a dit:

"J'ai expliqué hier au Conseil de sécurité ce que signifiaient exactement ces accords de statu quo. Le Cachemire en avait négocié un avec le Pakistan, portant sur ses communications, son ravitaillement et son système de postes et de télégraphes." [229ème séance, p. 101.]

58. Je demande au Conseil de sécurité de bien prendre note de cette dernière phrase: l'accord portait sur les communications, le ravitaillement et le système de postes et de télégraphes, et rien d'autre. Sir Zafrullah Khan a déclaré ensuite: cet accord "est entré en vigueur le 15 août".

59. L'histoire du statu quo est retracée dans les télégrammes échangés entre le Premier Ministre du Jammu et Cachemire, d'une part, et le Premier Ministre du Pakistan, de l'autre, et il a été échangé des télégrammes semblables entre le ministre compétent à New-Delhi et le Premier Ministre du Jammu et Cachemire.

60. A la suite des télégrammes échangés entre le Premier Ministre du Pakistan et le Premier Ministre du Cachemire, il a été conclu un accord de statu quo. Le Conseil a été informé de la teneur de cet accord par une voix autorisée, celle de sir Zafrullah Khan, qui était alors ministre des affaires étrangères du Pakistan. Il faut dire que ces accords n'étaient pas

because they were agreed between the Governments by means of telegrams.

61. So far as the Government of India is concerned, on the same date an identical telegram was sent to the Government of India. The telegram from the Prime Minister of Jammu and Kashmir to the Government of India stated:

"Jammu and Kashmir Government would welcome standstill agreements with Union of India on all matters on which these exist at the present moment with outgoing British Indian Government. It is suggested that existing arrangements should continue pending settlement of details and formal execution of fresh agreements."

It may be said here that the "existing arrangements" comprised the use of Indian forces if there was internal rebellion in one of the States. That had been practised for a long time, but it is not necessary for me to bring that out.

62. The Government of India telegraphed back:

"Government of India would be glad if you or some other Minister duly authorized in this behalf could fly Delhi for negotiating standstill agreement between Kashmir Government and Indian Dominion. Early action desirable to maintain intact existing agreements and administrative arrangements."

63. Before the Prime Minister could come to discuss these matters, Kashmir was invaded. Therefore, the standstill agreements which they were trying simultaneously to conclude with the two countries were interrupted, not by the action of the Government of Kashmir or by the Government of India, but by the active aggression complained of. Therefore, it was not possible for the standstill agreement contemplated to go on, and other developments followed.

64. There is only one matter to which I wish to refer. We propose to put in, for the reference of the Security Council, the standstill agreement used by the Government of India with regard to all the Dominions and States. This document is important, because we did not cook it up for Kashmir. It is a standard document, and every one of the 500-odd people with standstill agreements had to sign it. There are no other agreements and, therefore, if Kashmir had concluded an agreement with us, the purpose of it would have been as contained in this document. I will not read the text, since it would take too long, but the schedule of this document is important and the standard form was different from the substance given of it by Sir Zafrullah Khan.

65. I am pointing out the difference between the standstill agreement of India and the standstill agreement of Pakistan. The schedule included air communications, arms and equipment, control of commodities, currency and coinage, customs, Indian States' forces, external affairs, extradition, import and export control, irrigation and electric power, motor vehicles, national highways, opium, posts and telegraphs and

signés, car ils résultaient d'un échange de télégrammes entre les gouvernements.

61. En ce qui concerne le Gouvernement de l'Inde, un télégramme identique lui a été envoyé le même jour. Le télégramme du Premier Ministre du Jammu et Cachemire au Gouvernement de l'Inde portait:

"Le Gouvernement du Jammu et Cachemire serait heureux de conclure des accords de statu quo avec l'Union indienne sur toutes les questions qui font actuellement l'objet d'accords avec le gouvernement britannique qui se retire de l'Inde. Il est proposé de maintenir les dispositions en vigueur en attendant le règlement des détails et l'application formelle de nouveaux accords."

On peut rappeler ici que "les dispositions en vigueur" prévoyaient l'emploi des forces indiennes en cas de rébellion à l'intérieur d'un Etat. Cela se pratiquait depuis longtemps, mais il n'est pas nécessaire que je mentionne tout cela.

62. Le Gouvernement de l'Inde a répondu par télégramme:

"Le Gouvernement de l'Inde serait heureux si vous pouviez venir à New-Delhi en avion, ou y déléguer un autre ministre pour négocier un accord de statu quo entre le Gouvernement du Cachemire et le Dominion indien. Il conviendrait d'agir rapidement pour maintenir intacts les accords et les dispositions administratives en vigueur."

63. Avant que le Premier Ministre ait pu venir discuter ces problèmes, le Cachemire était envahi. En conséquence, les accords de statu quo qu'il essayait de conclure simultanément avec les deux pays ont été interrompus, non par l'action du Gouvernement du Cachemire ou du Gouvernement de l'Inde, mais par l'agression flagrante qui a fait l'objet de notre plainte. De ce fait, il a été impossible de poursuivre la négociation de l'accord de statu quo envisagé, et les événements ont pris un tour différent.

64. Il y a seulement un point que je veux mentionner. Nous avons l'intention de joindre au dossier, pour l'information du Conseil de sécurité, l'accord de statu quo que le Gouvernement de l'Inde a conclu avec tous les Etats et principautés. Ce document est important, car nous ne l'avons pas préparé spécialement pour le Cachemire. Il s'agit d'un document type, et chacune des quelque 500 personnes qui ont conclu des accords de statu quo ont eu à le signer. Il n'y a pas d'autre accord; par conséquent, si le Cachemire avait conclu un accord avec nous, la teneur en aurait été exactement celle de ce document. Je ne vais pas en lire le texte, cela prendrait trop de temps, mais l'annexe de ce document est importante, et l'accord type diffère de la description qu'en a faite sir Zafrullah Khan.

65. Je souligne la différence qui existe entre l'accord de statu quo de l'Inde et l'accord de statu quo du Pakistan. L'annexe comprenait les communications aériennes, les armes et l'équipement, le contrôle des marchandises, la monnaie et la frappe, les douanes, les forces armées des Etats indiens, les affaires extérieures, l'extradition, le contrôle de l'importation et de l'exportation, l'irrigation et l'énergie électrique,

telephones, railways, salt, central excises, relief from double income tax and other arrangements relating to taxation, etc. All these subjects are contained in the schedule of the standstill agreement. Therefore, if there had been no interruption by invasion, it is normal to conclude that a standstill agreement would have been concluded and that that standstill agreement would have included external affairs, control of State forces and of other matters which spring from the sovereignty of a country.

66. I should like to say that there is nothing inconsistent in a State concluding a standstill agreement with two different countries, especially a State of this kind, where there were railway communications and postal communications with Pakistan. That is why Sir Zafrullah Khan, with great accuracy, pointed out what they had, and this is what we would have had, because this is a pattern which is not altered; but at that time the invasion of Kashmir began.

67. There is telegram No. 1, the chronology of which is important. I have already referred to the telegrams sent in connexion with this matter by the Prime Minister of Kashmir to the Government of India. The representatives will note that the date of this telegram is 12 August 1947. On 16 August, only four days later, the Government of Pakistan telegraphed that it had agreed to a standstill agreement and a few days later the Chief of Staff of the Jammu and Kashmir forces, Major-General Scott, a British officer, submitted his first report to his Government, the Kashmir Government which still had not acceded to anybody, on the border raids from Pakistan. That does not mean there had been no raids before. All of us know, especially now with all our discussions about United Nations forces, that it takes some time for this sort of thing to travel. Anyway, on 31 August, 1947, the Chief of Staff of the Jammu and Kashmir Army submitted a report to his Government on border raids from Pakistan. So the invasion had begun. That was what prevented the officials of the Kashmir Government coming over to India at that time.

68. On 4 September, on the basis of a telegraphic report submitted by its Chief of Staff, Major-General Scott, the Kashmir Government protested by telegram to the West Punjab Government against armed Muslims from Rawalpindi district infiltrating into the State. Protests were also made to the Deputy Commissioner. Two days later there was a marked increase in this activity.

69. On 6 September a patrol visited Alibeg, twelve miles west of Bhimbar and Major-General Lovett, commanding the Seventh Infantry Division—that is to say, presumably of the Pakistan forces—was informed. On 13 September, a Pakistan Army patrol visited Alibeg and Jatlai, fourteen miles west of Bhimbar,

les véhicules à moteurs, les routes nationales, l'opium, les postes, télégraphes et téléphones, les chemins de fer, le sel, les droits de consommation perçus par l'autorité centrale, un accord destiné à supprimer la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et d'autres arrangements relatifs aux impôts, etc. Toutes ces questions figurent dans l'annexe de l'accord de statu quo. Par conséquent, si l'invasion n'avait pas interrompu les négociations, il est normal de conclure qu'un accord de statu quo serait intervenu et que cet accord de statu quo aurait porté sur les affaires extérieures, le contrôle des forces armées de l'Etat et les autres matières qui relèvent de la souveraineté.

66. Je dois ajouter qu'un Etat pouvait fort bien conclure un accord de statu quo avec deux pays différents, en particulier un Etat comme le Cachemire, qui avait des relations ferroviaires et postales avec le Pakistan. C'est pourquoi sir Zafrullah Khan a pu faire état, très justement, de l'accord conclu entre le Cachemire et son propre pays; nous aurions eu la même chose, le modèle restant sans changement, si l'invasion du Cachemire n'avait pas commencé à ce moment-là.

67. Voici le télégramme No 1, important par sa date. J'ai déjà parlé des télégrammes que le Premier Ministre du Cachemire a envoyés sur ce point au Gouvernement de l'Inde. Les représentants voudront bien noter que ce télégramme est daté du 12 août 1947. Le 16 août, seulement quatre jours plus tard, le Gouvernement du Pakistan télégraphiait son acceptation de l'accord de statu quo, et, quelques jours plus tard, le chef d'état-major des forces armées du Jammu et Cachemire, le général Scott, officier britannique, présentait à son gouvernement, au Gouvernement du Cachemire, qui n'avait pas encore pris de décision quant à l'accession, son premier rapport sur les incursions venues du Pakistan. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu d'autres incursions auparavant. Nous savons tous, surtout maintenant, après tous nos débats sur les "forces des Nations Unies", que ces sortes de nouvelles mettent un certain temps à se répandre. Toujours est-il que, le 31 août 1947, le chef d'état-major de l'armée du Jammu et Cachemire présentait à son gouvernement un rapport sur les incursions venues du Pakistan. L'invasion avait donc commencé. C'est ce qui a empêché les fonctionnaires du Gouvernement du Cachemire de venir dans l'Inde à ce moment-là.

68. Le 4 septembre, sur la foi d'un rapport télégraphique de son chef d'état-major, le général Scott, le Gouvernement du Cachemire a protesté par télégramme auprès du Gouvernement du Pendjab occidental contre les infiltrations de musulmans armés venus du district de Rawalpindi. D'autres protestations ont été adressées au commissaire adjoint du district. Deux jours plus tard, on constatait une nette augmentation de ces activités.

69. Le 6 septembre, une patrouille se rend à Alibeg, à 12 milles à l'ouest de Bhimbar, et le général Lovett, commandant la 7ème division d'infanterie — du Pakistan, je présume — en est informé. Le 13 septembre, une patrouille de l'armée pakistanaise visite Alibeg et Jatlai, à 14 milles à l'ouest de Bhimbar, l'une et

both in the State territory. They are all contained in the diary kept by General Scott.

70. On 17 September—we are now only one month from independence—a band of 400 armed raiders, twelve miles southeast of Ranbirsinghpura drove away herds of cattle belonging to State nationals.

71. On 18 September, railway service between Sialkot and Jammu was suspended by Pakistan authorities without any reason and in contravention of the standstill agreement. So if there was an agreement it was broken by the conduct of the Pakistan Government on 18 September—and this action is not isolated. Armed gangs entered Kashmir in Palandri (Poonch), across the State border. By 18 September the invasion had gained momentum.

72. On 28 September hundreds of armed men with service rifles, automatics and spears attacked a Kashmir State patrol near Chak Harka. On 30 September hundreds of armed Pathans entered Dhirkot Than inside the State territory.

73. On 3 October, the Jammu and Kashmir Government protested telegraphically to Pakistan against hundreds of armed people from Murree Hills in Pakistan operating in Poonch—part of which is now occupied by Pakistan, part of which is in the other side; it also protested against the essential supplies, including petrol, rice, salt and cloth, being withheld. That is the second violation of the standstill agreement.

74. On 4 October armed men renewed their activities in the Chirala area and near the Jhelum river and fighting between the raiders and the State forces began. Now we have reached a state of war.

75. On 10 October two sections of the Pakistan Army followed by an armed gang attacked Pansar village in Jammu. I submit with great respect and a sense of responsibility that what I have now read out is one of the key points in the consideration of the whole of this question—that is to say, Pakistan informed us that they were not involved in this matter. They said they were trying to stop them. The Security Council asked them not to get involved and not to do anything. Even as early as 10 October, long before the Indian forces had been there, Pakistan had invaded the State of Kashmir. How does it become important? Because irrespective of whatever claims, whatever relations, whatever titles the Indian Government may have on Kashmir, Pakistan certainly had no rights because it had no accession, no relationships of any kind. At best it was foreign territory. It was an act of aggression.

76. So on 10 October 1947 the invasion began. And here the diary says that two sections of the Pakistan Army followed by an armed gang attacked the village. And this item appeared in the Pakistan papers:

l'autre étant comprises dans le territoire de l'Etat. Tous ces faits sont consignés dans le journal du général Scott.

70. Le 17 septembre — un mois à peine après l'indépendance — une bande de 400 pillards armés s'empare de troupeaux appartenant à des ressortissants de l'Etat, à 12 milles au sud-est de Ranbirsinghpura.

71. Le 18 septembre, les communications ferroviaires entre Sialkot et Jammu sont arrêtées par les autorités du Pakistan, sans aucun motif et en violation de l'accord de statu quo. Si donc un accord existait, il a été rompu par le comportement du Gouvernement pakistanais le 18 septembre — et il ne s'agissait pas là d'un acte isolé, mais d'une série d'incidents. Des bandes armées traversent la frontière de l'Etat et pénètrent au Cachemire à Palandri (Poonch). Au 18 septembre, l'invasion avait pris de l'ampleur.

72. Le 28 septembre, des centaines d'hommes armés de fusils, d'armes automatiques et de lances attaquaient une patrouille de l'Etat du Cachemire près de Chak Harka. Le 30 septembre, des centaines de Pathans armés envahissaient le Dhirkot Than, à l'intérieur de l'Etat.

73. Le 3 octobre, le Gouvernement du Jammu et Cachemire protestait par télégramme auprès du Pakistan contre l'irruption de centaines d'hommes armés qui étaient venus des monts de Murree (Pakistan) et qui opéraient dans le Poonch — dont une partie est encore occupée par le Pakistan, et dont le reste est de l'autre côté. Il protestait également contre l'embargo mis sur des produits de première nécessité, dont l'essence, le riz, le sel et les tissus. C'est là une deuxième violation de l'accord de statu quo.

74. Le 4 octobre, des hommes armés renouvelaient leurs incursions dans la région de Chirala et aux abords de la Jhelum, et le combat s'engageait entre les envahisseurs et les forces armées de l'Etat. Nous voici en état de guerre.

75. Le 10 octobre, deux sections de l'armée pakistanaise suivies d'une bande armée attaquaient le village de Pansar, dans le Jammu. Je crois pouvoir dire, en pesant mes paroles, que ce que je viens de lire constitue l'une des clefs de tout ce débat: en effet, le Pakistan nous affirmait qu'il n'était pour rien dans cette affaire. Le Pakistan a déclaré qu'il essayait d'arrêter les bandes armées. Le Conseil de sécurité lui demandait de ne pas intervenir et de ne rien faire. Mais dès le 10 octobre, longtemps avant l'arrivée des forces indiennes, le Pakistan avait envahi l'Etat du Cachemire. Pourquoi est-ce si important? Parce que, quels que soient les titres ou les prétentions du Gouvernement indien, quelles que soient ses relations avec le Cachemire, le Pakistan, en tout cas, n'avait aucun droit sur le Cachemire, car il n'y avait eu ni accession ni relations d'aucune sorte. En mettant les choses au mieux, le Cachemire était un territoire étranger au regard du Pakistan. C'était donc un acte d'agression.

76. Ainsi l'invasion a commencé le 10 octobre 1947. Ici le journal du général Scott porte que deux sections de l'armée pakistanaise, accompagnées d'une bande armée, ont attaqué le village. Et dans les journaux du Pakistan nous trouvons cet entrefilet:

"The North-West Frontier Province Premier is reported to have announced that fire-arms would be distributed among the people liberally so that all except the 'enemies of Pakistan' can have them." [S/PV.762/Add.1, annex 1, No. 12].

A very familiar sound.

77. On 13 October 1947 the following was stated in a newspaper:

"Pakistan has cut off from Kashmir supplies of petrol, sugar, salt and kerosene oil, although a stand-still agreement between them has been signed." [Ibid., No. 13.].

Norman Cliff, who was the correspondent of the London "News Chronicle", not an Indian paper from Kashmir, published this news, in that newspaper.

78. On 15 October the Maharaja appealed to the British Prime Minister, probably by force of habit, because that was the practice in the past days. The Kashmir Government cabled to the British Prime Minister about the economic blockade of the State by Pakistan and the beginning of the invasion from Pakistan in Poonch. He goes on to say:

"People all along the border have been licensed and armed with modern weapons under the pretext of general policy which does not appear to have been followed in the case of internal districts of West Punjab... whereas military escorts are made available for several other purposes, none is provided for safe transit of petrol and other essentials of life. Protests merely elicit promises which are never implemented. As a result of obvious connivance of the Pakistan Government, the whole of the border from Gurdaspur side up to Gilgit is threatened with invasion which has actually begun in Poonch." [Ibid., No. 14.]

that is to say, away from the western border, the western district towards the south of the State right up to the mountain area on the frontiers of Sin Kiang, the Soviet Union and other countries.

79. Some days later, on 22 October, the Jammu and Kashmir Prime Minister telegraphed the Prime Minister of the North-West Frontier Province—that is, a province of Pakistan—and the Deputy Commissioner of Rawalpindi, both in west Pakistan, about people armed with modern weapons infiltrating from Hazara and Rawalpindi districts in west Pakistan into the State and asked them to stop the infiltration. The invaders continued their progress along the Jhelum Valley road towards Srinagar. (Srinagar is the summer capital of Kashmir, founded about 2,300 years ago by the great Emperor Asoka.) Their triumphant march was temporarily stemmed at Uri, a town fifty miles from Srinagar, by the demolition of a bridge and the gallant resistance of about 150 men under the command of a Brigadier of the Kashmir Army who was killed fighting a memorable last-ditch battle. The raiders managed to construct a diversion about a mile long, requiring considerable engineering skill, since, according to

"Le Premier Ministre de la province frontière du Nord-Ouest aurait annoncé que des armes à feu seraient distribuées à la population en quantité suffisante pour que tous, excepté les "ennemis du Pakistan", puissent en avoir." [S/PV.762/Add.1, annexe I, No 12.]

Nous connaissons bien ce genre de déclaration.

77. Le 13 octobre 1947, un journal publiait la nouvelle suivante:

"Le Pakistan a interdit toute fourniture d'essence, de sucre, de sel et de pétrole lampant au Cachemire, bien qu'un accord de statu quo ait été signé entre les deux pays." [Ibid., No 13.]

Cette nouvelle a paru non pas dans un journal indien du Cachemire, mais dans le "News Chronicle" de Londres, sous la plume de M. Norman Cliff, son correspondant.

78. Le 15 octobre, le maharajah a adressé un appel au Premier Ministre britannique — il le fait probablement par habitude, car tel était l'usage dans le passé. Le Gouvernement du Cachemire télégraphie au Premier Ministre du Royaume-Uni pour lui signaler que le Pakistan soumet son territoire à un blocus économique et a commencé à l'envahir dans le Poonch. Le maharajah ajoute:

"Tout le long de la frontière, on a remis aux gens des permis de port d'arme et des armes modernes, sous le prétexte d'une décision de politique générale qui ne semble pas avoir été appliquée dans les districts intérieurs du Pendjab occidental (...) Alors que des escortes militaires sont fournies dans divers autres desseins, il n'en est accordé aucune pour assurer la sécurité des transports d'essence et d'autres articles de première nécessité. Les protestations n'ont d'autre effet que des promesses, qui ne sont jamais tenues. Par suite de la complicité évidente du Gouvernement du Pakistan, la frontière tout entière, depuis Gurdaspur jusqu'à Gilgit, est menacée d'une invasion, qui du reste est déjà commencée dans le Poonch." [Ibid., No 14.]

Il s'agit donc de toute la frontière de l'Ouest, de tout le district occidental depuis le sud de l'Etat jusqu'aux montagnes limitrophes du Sin-kiang, de l'Union soviétique et d'autres pays.

79. Quelques jours plus tard, le 22 octobre, le Premier Ministre du Jammu et Cachemire envoyait au Premier Ministre de la province frontière du Nord-Ouest — c'est-à-dire d'une province pakistanaise — et au commissaire adjoint du district de Rawalpindi, dans le Pakistan occidental, un télégramme leur signalant que des individus munis d'armes modernes s'étaient infiltrés dans l'Etat, venant des districts de Hazara et de Rawalpindi, dans le Pakistan occidental, et leur demandant d'arrêter ces infiltrations. Les envahisseurs ont continué à progresser dans la vallée de la Jhelum, en direction de Srinagar (cette ville est la capitale d'été du Cachemire; elle a été fondée, il y a environ 2.300 ans, par le grand empereur Açoka.) La marche triomphante des envahisseurs est temporairement arrêtée à Uri, ville située à 50 milles de Srinagar, grâce à la destruction d'un pont et à la courageuse résistance d'un groupe d'environ 150 hommes commandés par un général de l'armée du Cachemire,

"Dawn" of Karachi of 7 December 1947, it was completed in two days—that is to say, in this invasion the Pakistan sappers or engineer regiments—their REME—must have participated. It was not possible for them to do otherwise. A fact will be noticed here to which I will refer later. These men were resisted only by the national militia, by the local populations. They were not welcomed as liberators. They fought a last-ditch battle; they resisted these people. That was on 22 October.

80. On 24 October the Maharaja, who is the head of the State, appealed to India for military help—and it makes no difference in this particular matter whether the Maharaja is constitutional or unconstitutional, whether you like his face or you do not like it or what is the nature of his domestic life; that does not come into it. Here is a question of State theory. He is the head of the State and, according to the Constitution, the only person competent to sign an accession; nobody else can do it.

81. May I halt here for a moment. Until now no one from India, neither Army, nor ministers, nor anyone, has gone into Kashmir to persuade the Maharaja. No police have been sent. We did not put any pressure on him; in fact, if I may interpolate, in a previous period Lord Mountbatten, on behalf of the Government of India, told the Maharaja of Kashmir, "You will accede to Pakistan if you wish and we will not take it as an unfriendly act" because the Government of India at that time was concerned about not having these States suspended in a vacuum, being the centres of trouble and difficulty, especially a frontier area. If they had acceded in the normal way, we would have accepted it, as indeed we accepted the sorry partition to which we subscribe and which we have no desire to undo. The Maharaja appealed to India.

82. On 25 October Lord Mountbatten attended the Defence Committee at which General Lockhart, the Commander-in-Chief in India, read out a telegram from the headquarters of the Pakistan Army—and this is of importance to my colleagues of Australia and the United Kingdom—stating that some 5,000 tribesmen had attacked and captured Muzaffarabad and Domel and that considerable tribal reinforcements could be expected. Reports showed that they were already little more than thirty-five miles from Srinagar. It was quite normal for those two British officers to exchange telegrams, especially at that time; Pakistan had not acknowledged its invasion. Obviously the Commander-in-Chief and British officers were working outside the policy region.

83. On 26 October 1947 the Maharaja asked for protection—I shall deal with that letter when we come to the question of accession—and he offered accession to India.

qui est tué au cours d'un combat mémorable, après avoir lutté jusqu'à la dernière extrémité. Les envahisseurs réussissent à aménager une déviation sur environ 1 kilomètre et demi—travaux qui ont exigé une grande habileté technique puisque, si l'on en croit un journal de Karachi, le "Dawn" du 7 décembre 1947, ils n'ont pris que deux jours—ce qui signifie que les sapeurs du génie pakistanais (la REME ou Service technique de l'électricité et de la mécanique) ont participé à l'invasion. Il est impossible qu'il en ait été autrement. On notera ici un fait sur lequel je reviendrai plus tard. La milice nationale, les populations locales n'ont fait que résister à ces gens. Ils n'ont pas été accueillis en libérateurs. Les Cachemiriens ont résisté jusqu'au bout. Ceci se passait le 22 octobre.

80. Le 24 octobre, le maharajah demandait l'aide militaire de l'Inde. Le maharajah est le chef de l'Etat—peu importe, en la circonstance, que ses pouvoirs soient ou non constitutionnels, que son visage vous plaise ou non; peu importe également sa vie privée. Il s'agit ici de la théorie de l'Etat. Etant le chef de l'Etat, le maharajah est, en vertu de la Constitution, la seule personne qui ait qualité pour signer un acte d'accession. Personne d'autre ne peut le faire à sa place.

81. Permettez-moi de m'arrêter ici un moment. Jusqu'à présent, aucun Indien, militaire, ministre, ou autre, ne s'est rendu au Cachemire pour influencer le maharajah. Aucune force de police n'y a été envoyée. Nous n'avons exercé aucune pression sur le maharajah. J'ajouterai même que, précédemment, lord Mountbatten avait, au nom du Gouvernement de l'Inde, déclaré au maharajah: "Vous pourrez faire accession au Pakistan si vous le voulez; nous ne nous en formaliserons pas." En effet, le Gouvernement de l'Inde tenait avant tout, à ce moment-là, à ne pas laisser ces Etats suspendus dans le vide, surtout dans une région frontière où ils pourraient devenir des foyers d'agitation. Si le Cachemire avait fait cette accession dans les formes, nous l'aurions admise, tout comme nous avons admis le partage déplorable que nous acceptons et sur lequel nous n'avons pas l'intention de revenir. Le fait est que le maharajah s'est adressé à l'Inde.

82. Le 25 octobre, lord Mountbatten a assisté à la séance du Comité de la défense à laquelle le général Lockhart, commandant en chef des troupes de l'Inde, a lu un télégramme du quartier général de l'armée du Pakistan qui annonçait—et ceci intéresse mes collègues d'Australie et du Royaume-Uni—que quelque 5.000 hommes des tribus avaient attaqué et pris Muzaffarabad et Domel, et que l'on pouvait s'attendre à ce que les tribus envoient des renforts importants. Les rapports reçus indiquaient que les envahisseurs étaient déjà à près de 35 milles de Srinagar. L'échange de télégrammes était tout à fait normal entre ces deux officiers britanniques, surtout à ce moment-là, alors que le Pakistan n'avait pas avoué son invasion. Il est évident que le commandant en chef et les officiers britanniques agissaient en marge de la politique.

83. Le 26 octobre 1947, le maharajah a demandé notre protection—je reparlerai de cette lettre lorsque nous en viendrons à la question de l'accession—et il a proposé de faire accession à l'Inde.

84. This is the position up to 26 October and I will deal with the document regarding accession to India of Kashmir and the surrounding States later, but it is necessary for me to dwell at some length on the history of this period, between that time and the cease-fire. If the members of the Security Council will look at the pages of document No. 1 [S/PV.762/Add.1, annex I], they will see what happened in Kashmir. It is stated in No. 20:

"...It is a fact that several top-ranking British officers serving in Pakistan did have an inkling of these preparations and plans, though I do not suggest that they took any hand in their execution.

"We came to know later"—that is, the Government of India came to know later—"that, as soon as the June 3rd plan was announced, Kashmir became the subject of attention and study in certain military circles. Why was there a demand on the Survey of India for so large a number of maps of Kashmir?"—that is, from our Ordnance Department in Delhi? "What was the mysterious 'Operation Gulmarg', copies of orders in respect of which fell into the hands of those who were not meant to receive them?"

This was because the Government of India also had an intelligence service. The document goes on to say:

"...the appearance at the psychological time of Jinnah's private secretary at Srinagar, the presence of Jinnah himself at Lahore, cannot be ascribed entirely to coincidence..."

85. On 28 October 1947 it is recorded in a diary written at the time:

"In the middle of today's Defence Committee, Auchinleck rang up Mountbatten"—Auchinleck was a British Field-Marshal and Supreme Commander of Armed Forces in charge of the partition of personnel and physical assets of these forces—"from Lahore to say that he had succeeded in persuading Jinnah to cancel orders given the previous night for Pakistan troops to be moved into Kashmir." [S/PV.762/Add.1, annex I, No. 21.]

86. I have read this in order to convince the Council that as early as 28 October 1947 the invasion by Pakistan, by a State and not by irregulars, not by a lot of hooligans, but under the command of the Governor-General, had already taken place. The Pakistan Commander-in-Chief was a British officer at that time who, in the absence of General Masservy, telephoned the Military Secretary of the Governor of the West Punjab, with whom Jinnah was staying. General Douglas Gracey replied that he was not prepared to issue any such instructions without the approval of the Supreme Commander; that is to say, in those transitory stages it was not quite clear—in fact Pakistan voiced and published a complaint that Gracey had no business to disobey these commands. He was under the command of Auchinleck.

"At Gracey's urgent request, Auchinleck flew to Lahore this morning and explained to Jinnah that an

84. Telle était la situation jusqu'au 26 octobre; je parlerai plus tard du document concernant le rattachement à l'Inde du Cachemire et des Etats environnants, mais je dois m'arrêter assez longtemps sur l'histoire de la période qui est comprise entre cette date le cessez-le-feu. Si les membres du Conseil de sécurité veulent bien se reporter au document No 1 [S/PV.762/Add.1, annexe I], ils verront ce qui s'est passé au Cachemire. Nous lisons, au numéro 20:

"... C'est un fait que plusieurs officiers supérieurs britanniques servant au Pakistan avaient eu vent de ces préparatifs et de ces plans — je ne dis pas qu'ils aient eu la moindre part dans leur exécution.

"Nous avons appris plus tard — il s'agit du Gouvernement de l'Inde — que, dès que le plan du 3 juin fut annoncé, le Cachemire fit l'objet d'études dans certains milieux militaires. Pourquoi a-t-on demandé au Service cartographique de l'Inde — c'est-à-dire à notre Département de la topographie à Delhi — un si grand nombre de cartes du Cachemire? Quelle était cette mystérieuse "opération Gulmarg" dont il était question dans des copies d'ordres qui sont tombées entre les mains de gens qui ne devaient pas les recevoir?"

C'est que le Gouvernement de l'Inde a, lui aussi, son service de renseignements. Le document poursuit:

"... L'apparition à Sriginar, au moment psychologique, du secrétaire particulier de Jinnah, la présence de Jinnah lui-même à Lahore, ne peuvent être attribuées uniquement à une coïncidence..."

85. Le 28 octobre 1947, quelqu'un notait dans son journal:

"Au cours de la session du Comité de défense qui s'est tenue aujourd'hui, Auchinleck a téléphoné de Lahore à Mountbatten — Auchinleck, maréchal britannique, était le commandant en chef des forces armées chargé du partage entre les deux Etats de l'effectif, du matériel et des installations militaires — pour lui dire qu'il avait réussi à persuader Jinnah d'annuler les ordres donnés la nuit précédente, aux termes desquels les troupes pakistanaïses devaient entrer au Cachemire." [S/PV.762/Add.1, annexe I, No 21.]

86. J'ai lu ce passage afin de convaincre le Conseil que, dès le 28 octobre 1947, il y a eu l'invasion du Cachemire par le Pakistan, par un Etat — et non par des irréguliers, des bandes de voyous — sous le commandement du Gouverneur général. A l'époque, le commandant en chef au Pakistan était un officier britannique qui, en l'absence du général Masservy, a téléphoné au secrétaire militaire du Gouverneur du Pendjab occidental, chez lequel se trouvait Jinnah. Le général Douglas Gracey a répondu qu'il n'était pas à même de donner de telles instructions sans l'approbation du haut commandement. Il faut dire que, dans cette période transitoire, les choses n'étaient pas tout à fait claires — en fait, des Pakistanais ont reproché publiquement à Gracey d'avoir désobéi à ces ordres. Le général était sous le commandement d'Auchinleck.

"A la demande pressante de Gracey, Auchinleck partit en avion ce matin-là pour Lahore afin d'expli-

act of invasion would involve automatically and immediately the withdrawal of every British officer serving with the newly formed Pakistan Army" [Ibid.]

87. I would like to say that in all these matters, the British officers who served with our Army and, so far as we know, the bulk if not the whole of the British officers serving with the Pakistan Army, remained aloof from the lethal operations.

88. An order given by Mohammed Ali Jinnah in 1947 for Pakistan troops to launch an attack on the province of Jammu was ignored by General Douglas Gracey, who was then acting as Commander-in-Chief of the Pakistan Army. This was revealed on 20 March 1956 at a meeting of the Kashmir Liberation Conference held in Dacca under the auspices of the All-Pakistan Millat-e-Islam Convention by ex-Major-General Akbar Khan of the Pakistan Army. This is the ex-Major-General Akbar Khan who afterwards appeared on the Kashmir scene under the name of General Tariq or something of that kind, who later was charged by the Pakistan Government with the offence of treason, or something like that — I forget what it was — and went to prison. Major-General Akbar Khan said that General Gracey thus jeopardized the chance then available of liberating Kashmir. This was the view of the senior Pakistan officer at that time: that the British Commander-in-Chief, by refusing to carry out these orders, had thrown away the chance of liberating Kashmir.

89. Mr. Jinnah gave his order after a conference held on 27 October 1947 at Lahore with Pakistan Army chiefs. General Gracey said that before launching the attack he would confer with Field-Marshal Auchinleck, who was then responsible for superintending the partition of the old Indian army and the transfer of troops from it to the new Indian and Pakistani armies. Mr. Akbar Khan said that Mr. Jinnah's directive was correct and wise; that General Gracey's insistence on conferring with Field-Marshal Auchinleck was unjustified because Auchinleck was not in any way concerned with the operations of the Pakistan Army — and there is something to be said for Mr. Akbar Khan's arguments. He then described the acceptance of the United Nations cease-fire order in Kashmir and Jammu as inopportune. Instead, Pakistan should have accepted the United Nations mediation in 1948 when the District of Poonch was under the control of the "Azad" Kashmir Government.

90. During this period, various acts of brigandage, of rapine and plunder took place, and if I had the time I would go into this at great length. But what is the political importance of this? The political importance is that if the Kashmir territory were aligned with Pakistan by kinship, by links of blood, race or religion, that was a strange way of showing that friendship — by invading its country; and the rapine and plunder of the raiding forces continued up to Baramula, which is only a few miles from Srinagar. The town was sacked and burned. In spite of the risk that I may take of prolonging this statement, it is necessary at least to look into some parts of this situation.

91. In his budget speech to the Legislative Assembly of the Frontier Province on 7 March 1949, Premier

quer à Jinnah qu'une invasion entraînerait automatiquement et immédiatement le retrait de tous les officiers britanniques servant dans l'armée pakistanaise nouvellement formée." [Ibid.]

87. Je tiens à dire que, dans cette affaire, les officiers britanniques qui servaient dans notre armée et, pour autant que nous le sachions, la plupart, sinon la totalité, des officiers britanniques qui servaient dans l'armée du Pakistan se sont tenus à l'écart des opérations meurtrières.

88. En 1947, Mohammed Ali Jinnah a donné aux troupes pakistanaises l'ordre de lancer une attaque contre la province de Jammu, mais cet ordre n'a pas été exécuté par le général Douglas Gracey, qui était alors le commandant en chef de l'armée pakistanaise. Ce fait a été révélé par l'ex-général Akbar Khan, de l'armée pakistanaise, le 20 mars 1956 à une réunion de la Conférence sur la libération du Cachemire, tenue à Dacca sous les auspices de la All-Pakistan Millat-e-Islam Convention. C'est cet ex-général Akbar Khan qui est apparu par la suite sur la scène du Cachemire sous le nom de général Tariq, ou un nom de ce genre, et qui a été accusé ensuite, par le Gouvernement du Pakistan, de trahison — ou de je ne sais plus quel crime — et mis en prison. Le général Akbar Khan a déclaré, à cette occasion, qu'en agissant de la sorte le général Gracey avait laissé échapper l'occasion, qui s'offrait alors, de libérer le Cachemire. Telle était à l'époque l'opinion de cet officier supérieur pakistanaise: le Commandant en chef britannique, en refusant d'exécuter cet ordre, avait gâché l'occasion de libérer le Cachemire.

89. M. Jinnah a donné cet ordre après une conférence tenue à Lahore, le 27 octobre 1947, avec les chefs de l'armée pakistanaise. Le général Gracey a dit qu'avant de lancer l'attaque, il devait conférer avec le maréchal Auchinleck, qui était alors chargé de surveiller le partage de l'ancienne armée indienne et l'affectation des troupes aux nouvelles armées de l'Inde et du Pakistan. M. Akbar Khan a déclaré que l'ordre de M. Jinnah était sage et que le général Gracey avait tort de vouloir conférer avec le maréchal Auchinleck, celui-ci n'ayant rien à voir dans les opérations de l'armée pakistanaise — ces arguments de M. Akbar Khan n'étaient pas sans valeur. Il a ajouté qu'on n'aurait pas dû cesser le feu au Jammu et Cachemire sur l'ordre des Nations Unies: le Pakistan aurait mieux fait d'accepter la médiation des Nations Unies en 1948, alors que le district de Poonch était occupé par le Gouvernement "azad" du Cachemire.

90. Durant cette période, il y a eu divers actes de brigandage et de pillage, et si j'en avais le temps je les décrirais longuement. Mais, direz-vous, quelle importance politique cela a-t-il? L'importance politique de ce fait, c'est que, si le territoire du Cachemire était uni au Pakistan par des liens de parenté, de sang, de race ou de religion, on a choisi une façon bien étrange pour montrer cette amitié. Le pays a été envahi, et il a été ravagé et pillé par les envahisseurs jusqu'à Baramula, qui se trouve à quelques milles de Srinagar. Baramula a été mis à sac et incendié. Au risque de prolonger mon intervention, je dois au moins rappeler certains aspects de cette situation.

91. En présentant son budget à l'Assemblée législative de la Province frontalière, le 7 mars 1949, M. Abdul

Abdul Qayyum Khan advocated a special grant for the tribesmen and justified an allotment in these words:

"The House will recall with pride the fact that in our greatest hour of danger the Masuds responded to our call by rushing to the rescue of the oppressed Muslims of Jammu and Kashmir State." [Ibid., No. 22.]

I know of no rule of international law which confers upon a State the right to go and protect someone else in another State, even if he is oppressed. If that were the case, no State would be stable.

92. On 31 October 1947 the Prime Minister of India telegraphed to the Prime Minister of Pakistan:

"... Raiders from the Frontier Province or along the Murree road come from Pakistan territory and it is the easiest thing in the world to stop them at the two bridges which connect Pakistan territory to Kashmir".

We did not blow up those bridges because at that time we were very careful not to go anywhere near Pakistan territory.

"They were not so prevented" says Pandit Nehru "and their equipment and arms including artillery and automatic weapons bear witness to every help being given to them. We are credibly informed that regular officers of the Pakistan Army are advising the raiders." [Ibid., No. 23.]

The Minister of Health in Sind, another province of Pakistan, at that time appealed to all trained and demobilized soldiers to proceed as volunteers to the Kashmir front.

93. The Prime Minister stated that there could be no doubt whatsoever that all these invaders had come across from Pakistan territory. He said:

"We have a right to ask the Pakistan Government how and why these people could come across the Frontier Province or West Punjab, and how they have been armed so effectively. Is this not a violation of International Law and an unfriendly act towards a neighbour country?"

At least on this point, the United Nations Representative found that it was a violation of international law. The Prime Minister continued:

"Is the Pakistan Government too weak to prevent armies marching across its territory to invade another country, or is it willing that this should happen? There is no third alternative." [Ibid., No. 24.]

94. Now comes perhaps the most important evidence of the direct implication of Pakistan in this raid. While this was going on, the Government of India was still trying to settle matters and attempting not to have a repetition of what had happened in the previous months in the north-west of India and the north-east of Pakistan. It is to that the telegrams mentioned by the Foreign Minister of Pakistan refer and to which I shall come in a moment.

Qayyum Khan, premier ministre, a recommandé d'accorder aux tribus une subvention spéciale, qu'il a justifiée en ces termes:

"La Chambre se rappellera avec fierté qu'à l'heure la plus critique les Masuds ont répondu à notre appel en accourant au secours des musulmans opprimés de l'Etat de Jammu et Cachemire." [Ibid., No 22.]

Je ne connais aucune règle de droit international qui donne à un Etat le droit d'aller protéger des gens dans un autre Etat, même si ces gens sont opprimés. Si tel était le cas, aucun Etat ne serait stable.

92. Le 31 octobre 1947, le Premier Ministre de l'Inde a télégraphié au Premier Ministre du Pakistan:

"... Les envahisseurs venant de la province frontalière ou le long de la route de Murree viennent du territoire pakistanais, et rien n'était plus facile que de les arrêter aux deux ponts qui relient le territoire du Pakistan au Cachemire."

Nous n'avons pas fait sauter ces ponts parce que nous évitions très soigneusement, à l'époque, de nous approcher du territoire pakistanais.

"Rien ne fut fait en ce sens, poursuit le pandit Nehru, et leur matériel et leur armement, qui comprend de l'artillerie et des armes automatiques, témoignent de l'aide qu'ils reçoivent. Nous savons de source sûre que des officiers de l'armée régulière pakistanaise conseillent ces envahisseurs." [Ibid., No 23.]

A l'époque, le Ministre de la santé du Sind, autre province du Pakistan, a lancé un appel à tous les anciens militaires démobilisés et les a engagés à partir comme volontaires pour la campagne du Cachemire.

93. Le Premier Ministre a déclaré que, indubitablement, tous ces envahisseurs venaient du territoire pakistanais. Il a dit:

"Nous avons le droit de demander au Gouvernement pakistanais comment et pourquoi ces hommes ont pu traverser la province frontalière et le Pendjab occidental, et comment ils se trouvaient si bien armés. N'y a-t-il pas là une violation du droit international, en même temps qu'un acte inamical à l'égard d'un pays voisin?"

Sur ce point au moins, le représentant des Nations Unies a constaté qu'il y avait eu violation du droit international. Le Premier Ministre a poursuivi:

"Il n'y a que deux hypothèses: ou bien le gouvernement pakistanais est trop faible pour empêcher des troupes de traverser son territoire pour envahir un pays voisin, ou bien il veut qu'il en soit ainsi." [Ibid., No 24.]

94. J'en viens maintenant à ce qui constitue peut-être la preuve la plus grave de la participation directe du Pakistan. Pendant que ces incidents se déroulaient, le Gouvernement indien essayait encore de parvenir à un règlement et d'empêcher une répétition des événements qui s'étaient produits, les mois précédents, dans le Nord-Ouest de l'Inde et le Nord-Est du Pakistan. C'est à quoi se réfèrent les télégrammes cités par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, télégrammes dont je reparlerai dans quelques instants.

95. Mr. Jinnah invited the Prime Minister to go to Lahore, but he was unable to go owing to ill health. However, the Governor-General went, and what happened? At that time discussions took place and it was said that both sides should call off their troops; that is to say, the Indian Army should be withdrawn and the raiders, as they were then called, should also leave. But the Pakistan side, represented by Mr. Jinnah, had all along been saying: "We really cannot do anything about these people. They are co-religionists. How can we stop them?" Therefore, either the Pakistan Government had no control over them, or they were abetting them, or there was a combination of both. Mr. Jinnah, therefore, proposed that both sides should be withdrawn. Lord Mountbatten asked the common-sense question of how Mr. Jinnah could be responsible for withdrawing the tribesmen if he had no control over them, to which Mr. Jinnah replied: "If you do this I will call the whole thing off."

96. Independent evidence has been offered by London newspapers which in no way could be regarded as being disposed too favourably towards India in these matters at that time. Alan Moorehead, correspondent of the London "Observer" in Pakistan, wrote as follows: "The Pakistanis look on this as a holy Muslim War." I read that deliberately, because that is the position even today. This afternoon when we go into these questions we shall be able to cite evidence that that is the position, that is to say, that India is threatened by a campaign of hatred and preparation for an aggression against its territory. We shall not fire a shot and we shall not allow a soldier to leave our borders, but just the same as anyone else we shall discharge our duty of self-defence. The correspondent wrote: "They look on this as a holy Muslim War. Some of them I have seen talk wildly of going to Delhi." Alan Moorehead motored to Peshawar and the Khyber Pass from where this crusade began. He wrote: "Everywhere recruiting is going on... This is happening not only in the tribal territory... but inside Pakistan itself" [*Ibid.*, No. 24]. That was at the end of October and the beginning of November 1947.

97. There is also photographic evidence. An Associated Press photographer, presumably an American, flew over a section of Kashmir and said that he saw more than twenty villages in flames. The villages, in an area ten miles long and ten miles wide, apparently had been set fire to by the Muslim invaders who were scouring the valley and moving in the direction of Srinagar.

98. In a report in the "New York Times" by Robert Trumbull, dated 10 November 1947, we read the following:

"Baramula, India, 10th November—The city had been stripped of its wealth and young women before the tribesmen fled in terror at midnight, Friday, before the advancing Indian Army. Surviving residents estimate that 3,000 of their fellow townsmen,

95. M. Jinnah avait invité le Premier Ministre à se rendre à Lahore, mais des raisons de santé l'en avaient empêché. Cependant, le Gouverneur général partit à sa place, et que se passa-t-il? Des entretiens eurent lieu et l'on déclara alors que les deux parties devaient retirer leurs troupes: autrement dit, l'armée indienne devait être rappelée et les envahisseurs, comme on les appelait à l'époque, devaient également se replier. Mais le Pakistan, représenté par M. Jinnah, n'avait cessé de déclarer au long des négociations: "Nous ne pouvons rien faire. Ces gens sont nos coreligionnaires, comment pouvons-nous les arrêter?" Ainsi, ou bien le Gouvernement pakistanais n'avait aucune autorité sur ces gens, ou bien il les aidait; peut-être même y avait-il à la fois impuissance et complicité. Ensuite, M. Jinnah proposa le retrait des troupes de part et d'autre. Lord Mountbatten lui posa alors une question empreinte de bon sens, à savoir, comment il pouvait s'engager à obtenir le retrait des hommes des tribus s'il n'avait aucune autorité sur eux. A quoi M. Jinnah répondit: "Si vous faites cela, j'arrêterai toute cette affaire."

96. On trouve des renseignements intéressants dans les journaux de Londres, que l'on ne saurait, d'aucune manière, considérer comme étant, à l'époque, trop indulgents à l'égard de l'Inde. Voici ce qu'on lisait dans l'"Observer", sous la plume d'Alan Moorehead, correspondant de ce journal au Pakistan: "Pour les Pakistanais, il s'agit d'une guerre sainte musulmane." Je vous fais part de cette opinion délibérément, car la situation n'a pas changé. Cet après-midi, lorsque nous reviendrons sur la question plus en détail, nous pourrions vous présenter des preuves à cet effet; nous vous montrerons que l'Inde est menacée par une campagne de haine et qu'une agression se prépare contre son territoire. Nous ne tirerons pas un seul coup de feu, nous ne permettrons pas à un seul de nos soldats de franchir la frontière, mais nous avons le droit comme quiconque d'assurer notre légitime défense. Le correspondant de l'"Observer" écrivait donc: "Pour eux, il s'agit d'une guerre sainte musulmane. J'ai même rencontré quelques excités qui parlaient d'aller jusqu'à Delhi." Alan Moorehead se rendit en auto à Peshawar et à la passe de Khaibar, d'où fut lancée cette croisade. Il écrit: "Partout, le recrutement se poursuit(...) Non seulement sur le territoire occupé par les tribus(...), mais à l'intérieur même du Pakistan." [*Ibid.*, No 24]. Cela se passait à la fin d'octobre et au commencement de novembre 1947.

97. Il y a aussi des témoignages photographiques. Un photographe de l'Associated Press, vraisemblablement américain, a survolé une partie du Cachemire et a dit avoir vu plus de 20 villages en flammes. Ces villages, situés dans une région d'une superficie d'environ 250 kilomètres carrés, avaient été apparemment incendiés par les envahisseurs musulmans qui déferlaient dans la vallée en direction de Srinagar.

98. Le 10 novembre 1947, le "New York Times" publiait l'article ci-après, sous la signature de Robert Trumbull:

"Baramula, Inde, 10 novembre. — Avant que, vers le milieu de la nuit du vendredi, les hommes des tribus ne s'enfuient, terrorisés, devant les troupes indiennes, tous les biens de la ville ainsi que toutes les jeunes femmes avaient été enlevés. Les survi-

including four Europeans and a retired British Army Officer, known only as Colonel Dykes, and his pregnant wife, were slain. When the raiders rushed into town on 26th October, witnesses said: 'One party of Masud tribesmen immediately scaled the walls of Saint Joseph's Franciscan Convent compound, and stormed the Convent Hospital and the little church. Four nuns and Colonel Dykes and his wife were shot immediately. The raiders' greed triumphed over their blood lust.' A former town official said: 'The raiders forced 350 local Hindus into a house, with the intention of burning it down. The group of 100 raiders is said to be holding another five, as hostages, on a high mountain, barely visible from the town. Today, twenty-four hours after the Indian Army entered Baramula, only 1,000 were left of a normal population of about 14,000.'" [Ibid., No. 26.]

99. Here again is another account concerning Father Shanks, who was one of the Christian missionaries working in the area. It is a story that Father Shanks would never tell. He describes the attack on the Convent without mentioning his own name, as follows:

"The tribesmen—great, wild, black beasts they were—came shooting their way down from the hills on both sides of the town.

"They climbed over the hospital walls from all sides. The first group burst into a ward firing at the patients.

"A 20-year old Indian nurse, Philomena, tried to protect a Moslem patient whose baby had just been born. She was shot dead first. The patient was next.

"Mother Superior Aldetrude rushed into the ward, knelt over Philomena and was at once attacked and robbed. The Assistant Mother, Teresalina, saw a tribesman point a rifle at Mother Aldetrude and jumped in front of her. A bullet went through Teresalina's heart.

"At that moment Colonel Dykes, who had assured us we would not be attacked, raced from his room a few yards along the terrace to get the Mother Superior out of danger, shouting at the tribesmen as he ran. But the Mother Superior fell shot, and Colonel Dykes collapsed beside her with a bullet in the stomach.

"Mrs. Dykes ran from her husband's room to help him. She too was shot dead.

"While this went on Mr. Gee Boretto, an Anglo-Indian, was killed in the garden before nine nuns. Then the nuns were lined up before a firing squad.

"As the tribesmen raised their rifles a young Afridi Officer, who once studied in a Convent school at Peshawar, rushed in and stopped them."—At least

vants estiment que 3.000 habitants, y compris quatre Européens et un officier en retraite de l'armée britannique (connu seulement sous le nom de colonel Dykes) ainsi que sa femme, qui était enceinte, ont été tués. Lorsque la ville fut prise d'assaut par les envahisseurs le 26 octobre, des témoins ont déclaré: "Un groupe composé d'hommes de la tribu masud escalada immédiatement les murs du couvent Saint-Joseph, appartenant à l'ordre des franciscains, et s'empara de l'hôpital du couvent et de la chapelle. Quatre religieuses, le colonel Dykes et sa femme furent immédiatement abattus. La cupidité des envahisseurs l'emporta sur leurs instincts sanguinaires." Un ancien fonctionnaire municipal a déclaré: "Les envahisseurs enfermèrent 350 hindous dans une maison avec l'intention de les brûler vifs. On dit également qu'un groupe de 100 envahisseurs détient cinq autres hindous à titre d'otages sur le sommet d'une haute montagne à peine visible de la ville. Aujourd'hui, 24 heures après l'entrée de l'armée indienne dans Baramula, 1.000 personnes seulement demeurent sur une population normale de quelque 14.000 habitants." [Ibid., No 26.]

99. Voici un autre récit, dû au père Shanks, l'un des missionnaires de la région. Sans se nommer, il décrit comme suit l'attaque du couvent:

"Les hommes des tribus — monstrueux, sauvages, comme des bêtes féroces — descendirent des collines, des deux côtés de la ville, en se frayant un chemin à coups de fusils.

"Ils escaladèrent les murs de l'hôpital de tous les côtés à la fois. Le premier groupe fit irruption dans une salle, tirant sur les malades.

"Une infirmière indienne âgée de 20 ans, Philomena, essaya de protéger une malade musulmane qui venait d'accoucher. L'infirmière d'abord, l'accouchée ensuite, furent tuées.

"La mère supérieure Aldetrude se précipita dans la salle, s'agenouilla auprès de Philomena, et fut immédiatement attaquée et dévalisée. Son adjointe, la mère Teresalina, voyant un des hommes diriger son fusil sur la mère Aldetrude, se jeta au-devant d'elle; une balle lui transperça le cœur.

"A ce moment, le colonel Dykes, qui nous avait affirmé que nous ne serions pas attaqués, se précipita hors de sa chambre, située à quelques mètres de la salle, et, interpellant les assaillants, il courut le long de la terrasse pour porter secours à la mère supérieure. Mais celle-ci fut atteinte par un coup de feu, et le colonel Dykes tomba à ses côtés, une balle dans le ventre.

"Mme Dykes se précipita à son tour hors de la chambre de son mari pour se porter au secours de celui-ci. Elle fut également tuée.

"Tandis que se déroulaient ces événements, M. Gee Boretto, d'origine anglo-indienne, fut tué dans le jardin en présence de neuf religieuses. Celles-ci furent ensuite alignées devant un peloton d'exécution.

"Au moment où les hommes levaient leurs fusils pour tirer, un jeune officier afridi, qui avait fait ses études à l'école du couvent de Peshawar, se préci-

there are living features of human quality in these incidents. — "He had been told his men were raiding a Convent, and had run all the way from the town. That saved all our lives by a few seconds.

"We did not find Mrs. Dykes until the following day. She had been thrown down a well." [Ibid., No. 27.]

100. We have another report, as follows:

"A Pakistan Army convoy was sent to rescue us. On the way from Baramula we stopped at the village of Boniyar to seek the staff of the World Wide Evangelistic Crusade Mission" [Ibid.].

101. Then we have the following report:

"In Baramula the townspeople told me of a young Muslim shopkeeper who had sacrificed his life rather than recant in his creed of religious tolerance. His martyrdom had taken place almost under the shadow of the convent walls, and in the memory of the devoted Kashmiris he was fast assuming the stature of a saint.

"He—Mir Maqbool Sherwani—must have been a sort of Robin Hood character, from the stories the townspeople told me, championing peasants who could not pay their exorbitant taxes, pitching into the police when he found them beating up some luckless victim, bolstering up the resistance of the people against their many oppressions.

"When the tribesmen invaded Kashmir and terrorized the countryside, Sherwani, who knew every footpath in the Valley, began working behind the lines, keeping up the morale of the besieged villages, urging them to resist and to stick together regardless of whether they were Hindus, Sikhs, or Muslims, assuring them that help from the Indian Army and People's Militia was on the way. Three times by skilfully planted rumours he decoyed bands of tribesmen and got them surrounded and captured by the Indian infantry. But the fourth time he was captured himself." [Ibid.].

102. On 22 December 1947, in Delhi, the Prime Minister of India handed over to the Prime Minister of Pakistan a letter requesting the Government of Pakistan to deny to raiders (1) all access and use of Pakistan territory for operation against Kashmir, (2) all military and other supplies, and (3) all other kinds of aid that might tend to prolong the struggle.

103. I should like to draw the attention of the Council to that date: namely 22 December 1947. We waited one week before coming here. Our complaint was the same, that is that our country had been invaded. What was our request? This is what should be taken into account when there is an adjustment of values in the minds of members. Our territory had been invaded and the army was in a hopeless position, having been sent to Kashmir on less than twenty-four hours notice. I shall later disprove, if it is necessary, that there was any prepara-

pita et les arrêta. — Voilà enfin quelqu'un qui témoigne de quelque humanité dans toute cette affaire! — Il avait appris que ses hommes attaquaient un couvent et il était accouru de la ville. C'est ainsi que nous échappâmes à la mort, à quelques secondes près.

"Nous n'avons retrouvé le corps de Mme Dykes que le lendemain; il avait été jeté dans un puits." [Ibid., No 27.]

100. Nous disposons encore du rapport suivant:

"Un convoi de l'armée pakistanaise fut envoyé à notre secours. Venant de Baramula, nous nous sommes arrêtés au village de Boniyar, à la recherche des membres de la World Wide Evangelistic Crusade Mission." [Ibid.]

101. Nous avons enfin le rapport suivant:

"Les habitants de la ville de Baramula m'ont appris qu'un jeune boutiquier musulman, Mir Maqbool Sherwani, avait préféré faire le sacrifice de sa vie plutôt que d'abjurer sa foi de tolérance religieuse. Il fut martyrisé presque sous les murs du couvent; et, dans le souvenir des habitants du Cachemire, il prend rapidement figure de saint.

"D'après les récits que m'ont faits les habitants de la ville, Sherwani — sorte de "Robin des Bois" — s'était fait le champion des paysans qui ne pouvaient pas payer les impôts exorbitants qui les frappaient, molestant les policiers lorsqu'il les surprenait en train de s'acharner sur des victimes sans défense, et soutenant la résistance du peuple contre les oppresseurs, qui étaient nombreux.

"Lorsque les hommes des tribus envahirent le Cachemire et terrorisèrent le pays, Sherwani, qui connaissait tous les recoins de la vallée, commença son œuvre derrière les lignes, soutenant le moral des villageois assiégés, les pressant de résister et tous ensemble, qu'ils fussent hindous, sikhs ou musulmans, leur affirmant qu'une aide allait leur être apportée par l'armée indienne et la milice populaire. Par trois fois, grâce à des rumeurs judicieusement répandues, il trompa des bandes d'hommes des tribus et put les faire encercler et capturer par l'infanterie indienne. Cependant, la quatrième fois, ce fut lui qui fut capturé." [Ibid.]

102. Le 22 décembre 1947, à New-Delhi, le Premier Ministre de l'Inde a remis au Premier Ministre de ce pays de refuser aux envahisseurs: 1) l'accès et l'usage du territoire pakistanaï pour toute opération militaire dirigée contre le Cachemire; 2) toutes fournitures, militaires et autres; 3) toute forme d'assistance qui pourrait avoir pour effet de prolonger le conflit.

103. Je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur cette date: 22 décembre 1947. Nous avons attendu une semaine avant de nous adresser au Conseil. Notre plainte a été la même, à savoir que notre pays avait été envahi. Que demandions-nous? C'est de cela que les membres du Conseil devraient tenir compte lorsqu'ils se feront une opinion. Notre territoire avait été envahi et l'armée se trouvait dans une situation désespérée, ayant été envoyée au Cachemire avec moins de 24 heures de préavis. Je montrerai

tion on the Indian side. We have documents signed of their own will by the British Commander-in-Chief, the British Air-Marshal of the Indian Air Force and other personnel of the Indian army at that time, that the matter was never even broached by anyone before the question of defence arose.

104. I shall now state briefly what I fear I shall have to say again later. In this context, if any other country, any other people—and it is not surprising that we did because we were the same people—had been faced with a situation of this kind, would it not have been answered by an ultimatum of war on their territory? We accepted at face value the statements made that these were marauders.

105. The Security Council, even though it has sat on this for over nine years, cannot forget the facts of history and its obligations to the Charter. We made this moderate request for not giving this aid. I am sure that everyone around the Security Council table would say that a country so invaded has the right under normal practice to say. "We shall retaliate and we shall not withdraw until such and such a time". This was merely a request from one friendly Government to another, proving that we were not in a state of war even then.

106. Nothing happened after eight days. We would not have come here if any improvement had taken place. On 1 January 1948, India complained to the Security Council under Article 35 of the Charter. Even then we did not come here with the idea of using international forces to restrain, or impose economic sanctions, or remove Pakistan from its seat in the Assembly, or anything of that kind. We came here to complain to the Security Council under Article 35 of the Charter, requesting that the Government of Pakistan be asked to prevent tribal and Pakistan nationals from taking part in the fighting in the State of Jammu and Kashmir and to deny to the raiders access to and use of its territory in operations against Kashmir, military and other supplies, and all other kinds of aid that might tend to prolong the fighting in Kashmir.

107. Are these the words either of a belligerent Government or of a Government with expansionist ideas, with the desire to follow its neighbour—as often pointed out, a neighbour far stronger than we are militarily today? Is this the language they would use?

108. We came here asking the Security Council to do these things, and it was a modest request. That is still what is pending before the Security Council. The issue that is pending before the Council is one that its members dare to evade only if they are prepared to defy

plus tard, s'il en est besoin, que du côté indien on n'avait rien préparé. Nous possédons des documents que le commandant en chef britannique, le maréchal de l'air britannique commandant l'aviation indienne et d'autres militaires indiens de l'époque ont signés de leur plein gré et qui montrent bien que nul n'avait même songé à cette affaire avant que la question de la défense du territoire ne se soit posée.

104. Je vais parler rapidement d'une chose sur laquelle j'aurai, je le crains, à revenir par la suite. En de pareilles circonstances, si tout autre pays ou tout autre peuple — et il n'aurait pas été surprenant que nous agissions ainsi, car nous sommes un même peuple — s'était trouvé devant une situation de cette nature, n'aurait-il pas réagi en opposant aux adversaires un ultimatum les menaçant d'une guerre sur leur territoire? Or, nous avons accepté sans les discuter les déclarations selon lesquelles ces hommes étaient des pillards.

105. Le Conseil de sécurité, même s'il discute cette question depuis plus de neuf ans, ne peut oublier l'histoire ni méconnaître les obligations que lui fait la Charte. Notre requête était bien modeste: nous demandions uniquement au Pakistan de ne pas aider les envahisseurs. Je suis certain que tous les membres du Conseil de sécurité diront qu'un pays ainsi envahi a le droit, dûment consacré, de déclarer: "Nous nous défendrons, nous nous vengerons et nous ne nous retirerons pas avant telle ou telle date." Au contraire, notre demande était celle d'un gouvernement à un autre gouvernement ami; elle montrait que, même alors, nous n'étions pas en état de guerre.

106. Une semaine s'est écoulée sans rien amener de nouveau. Nous ne nous serions pas adressés au Conseil si la moindre détente s'était produite. Se fondant sur l'Article 35 de la Charte, le 1er janvier 1948, l'Inde a saisi le Conseil de sécurité de sa plainte. Même alors, nous n'avons pas pris cette initiative avec l'idée de demander à employer des forces internationales pour contenir le Pakistan ou de lui imposer des sanctions économiques, ou de l'exclure de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à l'Article 35 de la Charte, nous nous sommes adressés au Conseil de sécurité pour lui demander de prier le Gouvernement du Pakistan d'empêcher les tribus et les ressortissants pakistanais de participer aux combats dans l'Etat de Jammu et Cachemire et de refuser aux pillards l'accès et l'utilisation de son territoire dans des opérations dirigées contre le Cachemire ainsi que des fournitures militaires et autres et toute forme d'assistance qui pourrait avoir pour effet de prolonger le conflit dans ce pays.

107. Ces paroles sont-elles celles d'un gouvernement belliqueux, d'un gouvernement animé d'idées expansionnistes et désireux de suivre l'exemple de son voisin — un voisin qui, d'ailleurs, comme on l'a indiqué à maintes reprises, est militairement beaucoup plus fort que nous? Est-ce là ce que dirait un tel gouvernement?

108. Nous nous sommes donc adressés au Conseil de sécurité pour le prier d'accéder à ces demandes, d'ailleurs fort modestes. L'affaire est encore en souffrance devant le Conseil. La question qui se pose est une de celles que les membres du Conseil ne

the Charter. Everything else that has gone afterwards makes no difference. I go so far as to say that it makes no difference even if for argument's sake it is said that we were guilty of evasions after this incident, because international law is based upon equity. Anyone who comes here must come with clean hands, and I submit that our hands were clean.

109. What is more, we did not use our strong arm even at that time. We came here with a limited purpose. It may well be that, if we had forced that position at that time and not relied upon the processes that followed afterwards, perhaps this matter would have been resolved long ago and, what is more, we would not have been given the material for the kind of ill-informed adverse propaganda that goes on everywhere. We would not have sown the seeds of doubt in the minds of people sitting around this table.

110. Therefore, I repeat this point, to which we shall come back again and again, that it must be planted firmly in your minds that the issue is aggression. The issue is invasion; it is a violation of territory. It is not necessary for me to prove the unquestioned sovereignty of India in regard to Kashmir. It is sufficient for me to prove that we were in possession—even, if you like, in a state of temporary possession—but I am not going to concede that. I want it to be shown on the record that I am not going to concede that, because we have suffered often here by accepting a hypothetical proposition and by saying, "Let us assume this for argument's sake", or saying, "If A, B, C and D happened, then we will do D". Then we discuss D, everybody forgets A, B and C, and we are committed to course D. Therefore, I urge the Council to be extremely careful.

111. However, suppose, for example, that that was the position. I ask my South American friends to think of the doctrine on which their countries are based. We were in possession legally and in fact. They were invaders, and they had no standing in international law or international practice or according to the Charter, other than as wanton, naked aggressors into the territory of India.

112. While we made this complaint and it was being considered, what happened? I have not the records here, but I am sure the Secretariat will inform us that the Pakistan Government certainly must have not notice before 11 January, for ten days is a long time. On 11 January, the Foreign Minister of Pakistan, Sir Zafrullah Khan, who is now a judge of the International Court of Justice—a jurist of standing—informed the Reuters correspondent that it was impossible for Pakistan to guarantee that no Pakistan nationals or other people passing through Pakistan should not go to Kashmir and "participate in the struggle for freedom". That is to say, we were two sister States brought together under the struggle of partition and with feelings of understanding. We agreed to the partition of India as the price of our freedom and also in order to save much bloodshed. Having done that, we came under the same act of the British Parliament. Here in one part of the country is this rapine going on, and that is called a

peuvent laisser sans réponse que s'ils sont prêts à braver la Charte. Tout ce qui s'est passé depuis ne présente plus d'importance. J'irai jusqu'à dire que, même si l'on admettait — comme simple hypothèse — qu'après cet incident nous nous soyons rendus coupables d'actes critiquables, la chose n'aurait aucune importance car le droit international est fondé sur l'équité. Quiconque se présente devant le Conseil de sécurité doit absolument n'avoir rien à se reprocher — et nous n'avions rien à nous reprocher.

109. Je dirai plus: même à cette époque, nous n'avons pas fait usage de nos forces. En venant ici, nous avions un but limité. Il se peut fort bien que, si nous avions insisté à ce moment-là, si nous n'avions pas compté sur le temps pour arranger les choses, la question aurait peut-être été résolue depuis longtemps, et, de plus, il n'y aurait rien eu de ces allégations qui alimentent la propagande hostile et mensongère que l'on entend un peu partout. Nous n'aurions pas semé le doute dans l'esprit de ceux qui siègent à cette table.

110. C'est pourquoi, je le répète et je le répéterai inlassablement jusqu'à ce que vous en soyez bien convaincus: il s'agit là d'une agression. Il s'agit d'une invasion, d'une violation de territoire. Je n'ai pas besoin de démontrer la souveraineté incontestée de l'Inde sur le Cachemire. Il suffit de prouver que nous étions en possession de l'Etat de Cachemire, même, si l'on veut, en état de possession temporaire — mais cela, je n'entends nullement le concéder. Je tiens à ce que l'on sache clairement que je n'ai pas l'intention de faire une concession pareille, car nous avons eu souvent à nous repentir ici d'avoir admis telle ou telle hypothèse en disant: "Pour les besoins de la cause, admettons que ..." ou encore: "Si A, B, C et D arrivent, nous ferons D". Nous discutons alors D, personne ne pense plus à A, B, ou C, et nous sommes contraints de faire D. C'est pourquoi j'invite le Conseil à se montrer extrêmement prudent.

111. Supposons néanmoins que telle était la situation. Je demande à mes amis sud-américains de se souvenir de la doctrine sur laquelle leurs pays sont fondés. Sur le plan juridique comme de fait, nous étions en possession. En face de nous étaient des envahisseurs qui, du point de vue du droit international, des usages internationaux ou de la Charte, n'étaient que des agresseurs sans foi ni loi se trouvant en territoire indien.

112. Pendant que nous présentions cette demande et qu'on l'examinait, que s'est-il passé? Je n'ai pas ces procès-verbaux devant moi, mais je suis certain que le Secrétariat nous dira que le Gouvernement pakistanais avait certainement été avisé avant le 11 janvier, car 10 jours, c'est long. Le 11 janvier, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Sir Zafrullah Khan — juriste éminent, aujourd'hui juge à la Cour internationale de Justice — a déclaré à un correspondant de l'agence Reuter que le Pakistan ne pouvait garantir qu'aucun ressortissant pakistanais ni qu'aucune autre personne traversant le Pakistan n'irait au Cachemire pour "y participer à la lutte pour la liberté". Ainsi, nous étions deux peuples frères associés dans le combat pour l'indépendance et animés du désir de nous comprendre. Nous avons consenti au partage de l'Inde comme prix de notre liberté et aussi pour éviter une grande effusion de sang. Nous nous sommes trouvés ainsi compris dans la même loi du Parlement

struggle for freedom. I say with great respect to them—and I do not want to be misunderstood—that we in India, I think, know something of the struggle for freedom. It was that great struggle for freedom that made the independence of Pakistan possible.

113. Now we turn to the most respectable of the journals of the world, that is, the London "Times". On 13 January 1948, that is, twelve days after we came here, it stated:

"That Pakistan is unofficially involved in aiding the raiders is certain. Your correspondent has first-hand evidence that arms, ammunition and supplies are being made available to the 'Azad' Kashmir forces." [S/PV.762/Add.1, annex I, No. 31.]

114. Here may I interpolate that my Government uses the words "Azad Kashmir" without accepting the connotation of the word "Azad". Although "Azad" means "free", we do not accept the term as meaning free Kashmir forces. They are enslaved Kashmir forces or whatever they are. But we have to use the language as it is given, and it should be understood that we do not regard it in its literal sense.

115. The "Times" went on to say that a few Pakistani officers were also helping to direct their operation and that, however much the Pakistan Government might disavow intervention, moral and material support was certainly forthcoming.

116. Both in the municipal laws of many countries and in international law, aiding and abetting either before or after the fact is participation in the act itself. Let us assume for a moment that the units of the Pakistan Army were not operating, which we are not prepared to admit. The reason, of course, is that our army officers and their army officers were brother officers. They had met them in Kashmir. They knew them by their first names. They had all worked together in the same regiments before being divided by the partition. We do not want any documentation of this. Let us assume that there was not participation of the regular army, as it was suggested that there could not be. According to this "Times" correspondent, if there was no intervention, there was moral and material support. If the correspondent of the "Times" or of any other newspaper suggested this in an article in this way, that would not be sufficient for the conduct of affairs of nations, but it is the start of a whole series of incidents. Certainly it comes from a source that was not biased in our favour.

117. Now we come to the stage before the Security Council. We came here with a request that the aggression must be halted. If the Security Council were to tell us that in that letter we did not ask for more drastic action, that we did not ask for condemnation, that we did not ask for Pakistan to be declared an aggressor, we plead guilty. We plead guilty in the sense that we were not prepared and we had no intention at that time,

britannique. Dans le cas qui nous intéresse, des actes de pillage ont eu lieu dans une partie du pays et on les appelle "lutte pour la liberté". C'est avec le plus grand respect que je déclare — et je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur mes paroles — que, dans l'Inde, nous savons ce qu'est la lutte pour la liberté. C'est cette lutte difficile qui a rendu possible l'indépendance du Pakistan.

113. Je passe maintenant au journal que l'on respecte le plus dans le monde: le "Times" de Londres. Le 13 janvier 1948, c'est-à-dire 12 jours après que nous avons saisi le Conseil, ce journal déclarait:

"Il est certain que le Pakistan aide officieusement les envahisseurs. Votre correspondant dispose de preuves de première main selon lesquelles des armes, des munitions et du matériel sont fournis aux forces du Cachemire "azad". [S/PV.762/Add.1, annexe I, No 31.]

114. Me sera-t-il permis de faire remarquer ici que mon gouvernement emploie les mots Cachemire "azad" sans reconnaître le sens du mot "azad"? Le mot "azad" signifie "libre", mais nous refusons de considérer les forces du Cachemire comme libres. Ces forces ne sont que celles d'un Cachemire réduit à l'esclavage ou pire encore. Nous devons cependant nous servir des termes qu'on nous donne; il faut simplement qu'on sache que nous n'acceptons pas leur sens littéral.

115. Le "Times" déclarait ensuite que quelques officiers pakistanais aidaient à diriger ces opérations et que le Gouvernement pakistanais, bien qu'il niât intervenir, donnait certainement son appui moral et matériel.

116. D'après le droit interne de bien des pays et le droit international, celui qui aide un criminel ou qui se fait le complice d'un criminel, que ce soit par instigation ou par assistance, participe au crime lui-même. Supposons pour un instant — ce que nous n'admettons d'ailleurs pas — que des unités de l'armée pakistanaise n'aient pas participé aux opérations. La raison, naturellement, c'est que les officiers de notre armée et ceux de l'armée pakistanaise étaient des camarades. Ils s'étaient rencontrés au Cachemire. Ils s'appelaient par leur prénom. Ils avaient tous servis dans les mêmes régiments avant le partage de l'Inde. Nous n'avons pas besoin de preuves à ce sujet. Supposons qu'il n'y ait eu aucune participation de l'armée régulière et qu'une telle participation, comme on l'a suggéré, était impossible. D'après le correspondant du "Times", s'il n'y a pas eu intervention, il y a eu appui moral et matériel. Le fait que le correspondant du "Times" ou tout autre journaliste émette pareille hypothèse dans un article ne suffirait pas à déterminer la destinée des nations, mais elle marque cependant le début de toute une série d'incidents. Et l'on ne peut certainement pas dire qu'elle venait de quelqu'un qui nous était favorable.

117. Nous en arrivons maintenant à l'action intentée devant le Conseil de sécurité. Nous nous sommes adressés au Conseil en lui demandant de mettre fin à l'agression. Si les membres du Conseil nous déclarent que dans la lettre que nous adressions au Conseil nous n'avons pas demandé de mesures plus radicales, que nous n'avons pas demandé une condamnation, que nous n'avons pas demandé que le Pakistan soit déclaré

nor have we now, to aggravate the situation. What we wanted was the undoing of the wrong rather than finding fault with somebody. That is why in that letter, which is phrased in language that is not the language of war, we are simply asking from people who are committing rapine and murder to remove the weapons and not to let them go on with it. That is all we wanted.

118. Therefore, if the Security Council takes the view that generosity and moderation in these matters, and not asking for the extreme remedy, is a misdemeanor, then I am afraid we must plead guilty, but I hope that the time will not come when the United Nations takes that view.

119. So we came here on 1 January. On 15 January, the Pakistan Government "emphatically deny that they are giving aid and assistance to the so-called invaders or have committed any act of aggression against India". This is the letter dated 15 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General of the United Nations [S/1100, annex 6]. I do not know whether the Security Council wants me to read the whole of it, but this is an official letter submitted as truth to the Security Council. And what does it say? It says:

"Pakistan Government emphatically deny that they are giving aid and assistance to the so-called invaders or have committed any act of aggression against India" [*Ibid.*, document I, para. 3].

120. There are three statements there to which I would request the Security Council to address itself. One is the denial of giving aid and assistance, and the other is that they do not regard the so-called invaders, the rapine in Kashmir, as invasion of territory which is beyond their border. The third statement is that they plead not guilty to aggression. Either they deny the fact or they deny that indirect assistance is not aggression. In either case, I say that it is a serious violation of all canons of international behaviour.

121. The letter goes on to say:

"On the contrary and solely with the object of maintaining friendly relations between the two dominions the Pakistan Government have continued to do all in their power to discourage the tribal movement by all means short of war." [*Ibid.*]

122. That is to say, not only did they deny it, but they came and told the Security Council that they were taking deterrent action to prevent it. I ask any member of the Security Council to tell me whether, even assuming that they were exclusively border raiders, whether it was possible for their army to march across long distances over Pakistan territory, whether they could get fuel anywhere, especially at that time, and where these

agresseur, alors nous plaçons coupable. Nous plaçons coupable parce que nous n'étions pas préparés, parce que nous n'avons eu à aucun moment — et que nous n'avons pas non plus maintenant — l'intention d'aggraver la situation. Ce que nous voulions, c'était la réparation d'un dommage plutôt que la mise en accusation de quelqu'un. C'est pourquoi dans cette lettre, qui n'avait rien de belliqueux, nous demandions simplement à des pillards et à des meurtriers de mettre bas les armes et de renoncer à leurs crimes. C'est là tout ce que nous voulions.

118. Par conséquent, si le Conseil de sécurité estime qu'en de telles affaires c'est une faute de faire preuve de générosité et de modération et de ne pas réclamer de mesures extrêmes, je crains que nous ne soyons obligés de palier coupable, mais j'espère que les Nations Unies n'adopteront jamais cette façon de voir.

119. Nous sommes donc venus ici le 1er janvier. Le 15 janvier, le Gouvernement pakistanais a tenu "à démentir immédiatement et formellement l'allégation selon laquelle il prêterait aide et assistance aux "envahisseurs" ou aurait commis un acte d'agression quelconque contre l'Inde". Voici la lettre que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a adressée le 15 janvier 1948 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [S/1100, annexe 6]. Je ne sais si le Conseil de sécurité souhaite que je lise cette lettre en entier, mais il s'agit là d'une communication officielle par laquelle on a prétendu faire connaître la vérité au Conseil de sécurité. Et que lit-on dans cette lettre? On y lit ceci:

"Le Gouvernement du Pakistan tient à démentir immédiatement et formellement l'allégation selon laquelle il prêterait aide et assistance aux "envahisseurs" ou aurait commis un acte d'agression quelconque contre l'Inde." [*Ibid.*, document I, par. 3.]

120. Il y a là trois déclarations sur lesquelles je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité. Premièrement, on nie avoir prêté aide et assistance, deuxièmement on ne considère pas que les prétendus envahisseurs qui pillent le Cachemire envahissent un territoire qui se trouve au-delà des frontières pakistanaises, troisièmement, le Gouvernement pakistanais ne s'estime pas coupable d'agression. Ou bien les Pakistanais nient les faits ou bien ils prétendent que l'assistance indirecte ne constitue pas une agression. Dans un cas comme dans l'autre, je maintiens qu'il y a là une violation grave de tous les principes admis de la vie internationale.

121. On lit encore dans cette lettre:

"Au contraire, et dans le seul dessein de maintenir des relations amicales entre les deux dominions, le Gouvernement du Pakistan a continué à faire tout ce qui était en son pouvoir pour décourager le mouvement tribal par tous les moyens, sauf la guerre". [*Ibid.*]

122. Cela revient à dire que non seulement le Gouvernement pakistanais nie les faits, mais vient dire au Conseil de sécurité qu'il prend les mesures nécessaires pour empêcher ces faits de se produire. Je demande à chaque membre du Conseil de sécurité de me dire si, même en supposant qu'il s'agissait uniquement d'incursions frontalières, il était possible à l'armée en question de parcourir une longue distance

trucks and this machinery came from, and where the officers came from, and where the weapons came from?

123. If it is true that Pakistan could not stop the raiders from going across their country, by what right does this Member State come and say here "we shall take Kashmir under our protection", if they cannot prevent libertines and marauders from walking across their country and making themselves free with the resources that are there? And if a Pakistan Government were to tell us that they cannot stop a belligerent force from marching across that territory, by what right then can that Member State say that they are competent to take anybody over? That means it is not a State; it is a territory over which anarchy prevails, if that is true.

124. But I submit that it is not true. The Pakistan Government at that time had an Army which was in no way inferior to the Indian Army. It was part of the Indian Army. They had the division of the forces, according to their size, and so on, as decided by the British Government and the two States. They had all the material. What is more, what was required here was not militant action, but its denial.

125. Can anyone tell the Security Council that the march of people across long distances over Pakistan territory could not have been stopped by an organized Government? But if that is true alone, it would not be as strong as it is and as condemnatory as it is. But side by side with it stand all the statements I read out to you, where these Ministers call upon person after person, and they call them heroes; they call it liberation; they ask people to give assistance; they ask for volunteers; they ask for funds. The Prime Minister of the Punjab, afterwards accused in certain financial matters, said that he spent this money on Kashmir. And not without evidence—there is is.

126. Then in a subsequent part of the letter, the following is said [S/1100, annex 6, document III, para. 23]:

"The Governor-General of Pakistan"—that is Mohammad Ali Jinnah, the founder of Pakistan—"explained that he had no control over the forces of the 'Azad' Kashmir Government or the independent tribesmen engaged in the fighting..."

This is the same Mr. Jinnah who was asked by Lord Mountbatten: "How can you be responsible for these people?" Then he said, "I will call the whole thing off". I will tell the Council in what context later.

127. The United Nations Commission for India and Pakistan in its first Interim Report says:

"Another element, the significance of which had not been fully appreciated before the Commission's departure from the sub-continent, was the 'Azad' Movement which constitutes an organized political

en territoire pakistanais, de se procurer du carburant en un point quelconque — surtout à cette époque — et d'où venaient ces camions et ce matériel, d'où venaient les officiers, d'où venaient les armes.

123. S'il est vrai que le Pakistan n'a pas pu empêcher les pillards de traverser son territoire, de quel droit cet Etat Membre peut-il dire au Conseil "nous prendrons le Cachemire sous notre protection", s'il ne peut même pas empêcher les gens sans aveu et les maraudeurs de traverser son territoire et d'utiliser librement les ressources qui s'y trouvent? Et si un gouvernement pakistanais vient nous dire qu'il ne peut empêcher une force belligérante de traverser son territoire, de quel droit cet Etat Membre peut-il dire qu'il peut protéger quelqu'un? Si cela est exact, cela signifie qu'il ne s'agit pas d'un Etat, mais d'un territoire dans lequel règne l'anarchie.

124. Mais je pense que cela n'est pas vrai. Le Gouvernement du Pakistan avait à cette époque une armée qui n'était en rien inférieure à celle de l'Inde. C'était une partie de l'armée indienne. Le Pakistan disposait d'une partie des forces armées correspondant à son importance — il en avait été décidé ainsi entre le Gouvernement britannique et les deux Etats. Le Pakistan disposait de tout le matériel nécessaire. Qui plus est, il ne s'agissait pas de passer à l'action, mais bien d'empêcher une action.

125. Quelqu'un peut-il dire au Conseil de sécurité qu'un gouvernement organisé n'aurait pas pu empêcher cette longue marche à travers son territoire? Mais à supposer même que cela seul soit vrai, le Pakistan ne serait pas aussi puissant qu'il l'est et les accusations qu'il porte ne seraient pas aussi violentes. D'autre part, il faut tenir compte de toutes les déclarations que je vous ai lues, ces déclarations dans lesquelles les ministres font appel à tous, parlent de héros, parlent de libération, demandent au peuple de prêter aide et assistance, font appel aux volontaires et demandent des fonds. Le Premier Ministre du Pendjab, qui a été impliqué par la suite dans certaines affaires financières, a déclaré qu'il a dépensé cet argent pour la cause du Cachemire. Et les preuves ne manquent pas — les preuves sont là.

126. Un peu plus loin dans cette lettre [S/1100, annexe 6, document III, par. 23], il est déclaré ce qui suit:

"Le Gouverneur général du Pakistan — c'est-à-dire Mohammed Ali Jinnah, fondateur du Pakistan — a expliqué qu'il n'exerçait aucun contrôle sur les forces du gouvernement du Cachemire "azad" ou sur les membres des tribus qui participaient à la lutte (...)"

C'est à ce même M. Jinnah que lord Mountbatten demandait: "Comment pourrez-vous répondre de ces gens?" et qui déclarait alors: "Je vais arrêter toute cette affaire." Comment, je le dirai plus tard au Conseil.

127. La Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan déclare, dans son premier rapport provisoire:

"Un autre élément dont toute la portée n'avait pas été appréciée avant le départ de la Commission pour la péninsule indienne est le mouvement du Cachemire "azad", qui constitue un corps politique et militaire

and military body, is assisted by the Pakistan High Command, and is engaged in active revolt against the existing Government. This Movement has co-operated since October 1947 with invading tribesmen and individual Pakistani nationals." [S/1100, para. 125.]

128. I submit that if I did not say anything else, and only read out this paragraph where the United Nations Commission reports that the "Azad" Movement was an organized political and military body which has co-operated with invading tribesmen and individual Pakistani nationals and has been assisted by the Pakistan High Command and has engaged in active revolt against the existing Government, with which the Pakistan Government has co-operated since October 1947, (before the complaint came here) but which it has denied—that one statement alone, coming from United Nations sources founded on fact, not on opinion but on fact, would, in my submission, be adequate to prove the charge of aggression.

129. In view of the composition of the Security Council, I will ask the members to look at some evidence that comes from American sources.

130. Russel K. Haight Jr., a former American soldier who served for two months in the "Azad" Kashmir Army, gave a secret interview to "The New York Times" correspondent, Robert Trumbull, in Lahore and stated that Pakistan had provided petrol. The following is the report:

"Mr. Haight also found Pakistan Army personnel running the 'Azad' Kashmir radio station, relaying messages through their own Pakistan Army receivers"—I repeat, "relaying messages through their own Pakistan Army receivers"—"organizing and managing 'Azad' encampments in Pakistan, and supplying uniforms, food, arms and ammunition which, he understood, came from Pakistan Army stores through such subterfuges as the 'loss' of ammunition shipments... Mr. Haight characterized the 'Azad' Kashmir Provisional Government, headed by Sardar Mohammad Ibrahim Khan as 'Pakistan puppets'. He also deeply implicated high Pakistan Government officials, notably the Premier of the North-West Frontier Province." [S/PV.762/Add.1, annex I, No. 33.]

This is from "The New York Times" of 29 January 1948, and it is also quoted by Lord Birdwood who has written a book on Kashmir, again not a friendly book to India. Those are the facts.

131. The next authority probably will be regarded as sympathetic to India, although many things have been written. Therefore, I will not read it. However, the representative of Australia would be interested to know what was said in the Australasian Continent about this. I do not have an Australian extract here, I could find many. But there is "Kashmir and the United Nations" by "Criticus" in the New Zealand Labour Party's weekly "The Standard" (Wellington) and it was pub-

organisé, qui reçoit de l'aide du haut commandement du Pakistan et qui est en révolte active contre le gouvernement existant. Depuis octobre 1947, ce mouvement a coopéré avec les envahisseurs des tribus et les ressortissants du Pakistan." [S/1100, par. 125]

128. Si je me bornais à donner lecture de ce paragraphe, où la Commission des Nations Unies signale que le mouvement "azad" était un corps politique et militaire, qu'il recevait l'aide du haut commandement pakistanais et qu'il était en révolte active contre le gouvernement existant, qu'il a collaboré avec le Gouvernement pakistanais depuis octobre 1947 (donc avant que l'Organisation eût été saisie de la plainte), ce qui a été nié, et avec les envahisseurs des tribus et les ressortissants pakistanais, cette seule déclaration, émanant de l'Organisation des Nations Unies, cette constatation — car il ne s'agit pas là d'une opinion qui s'exprime, mais d'une constatation de fait — suffirait à mon avis à prouver l'accusation d'agression.

129. Vu la composition du Conseil de sécurité, je demanderai à ses membres de considérer certaines preuves tirées de sources américaines.

130. Au cours d'une interview secrète accordée à Robert Trumbull, correspondant du "New York Times" à Lahore, un ancien soldat américain qui avait servi deux mois dans l'armée du Cachemire "azad", Russel K. Haight, a déclaré que le Pakistan avait fourni de l'essence. Voici le texte de l'interview:

"M. Haight a également pu observer du personnel de l'armée pakistanaise faisant fonctionner la station d'émissions radiophoniques du Cachemire "azad", servant de relais aux messages au moyen de leurs propres appareils récepteurs de l'armée pakistanaise — je répète: "servant de relais aux messages au moyen de leurs propres appareils récepteurs de l'armée pakistanaise — organisant et dirigeant des camps "azad" au Pakistan, et fournissant des uniformes, des vivres, des armes et des munitions, qui, selon lui, provenaient de magasins de l'armée pakistanaise au moyen de subterfuges tels que la "perte" de convois de munitions.(...) M. Haight a qualifié les membres du gouvernement provisoire du Cachemire "azad", dirigé par le sardar Mohammed Ibrahim Khan, de "marionnettes du Pakistan". Il a également très sérieusement mis en cause de hauts fonctionnaires du Gouvernement pakistanais, notamment le Premier Ministre de la province frontrière du Nord-Ouest." [S/PV.762/Add.1, annexe I, No 33.]

Ce passage est tiré du "New York Times" du 29 janvier 1948; il est cité aussi par lord Birdwood, auteur d'un ouvrage sur le Cachemire qui n'est pas non plus favorable à l'Inde. Ce sont là les faits.

131. L'autorité que je pourrais citer ensuite serait considérée comme favorable à l'Inde, quoique bien des choses aient été écrites. Je n'en ferai donc pas état. Mais le représentant de l'Australie aimera sans doute savoir ce que l'on a dit en Océanie à ce sujet. Je n'ai aucun texte australien avec moi, mais je pourrais en trouver beaucoup. Voici un article intitulé "Kashmir and the United Nations" par "Criticus", paru dans l'hebdomadaire du parti travailliste néo-zélandais, le

lished in India. It was carried on 28 November 1951 in "The Standard". It reads:

"...thousands of Muslim tribesmen equipped with arms by the Pakistan Government invaded Kashmir. This was obviously an act of open aggression". [Ibid., No. 34.].

132. I think it will be admitted that Lord Birdwood, with his background as a Field Marshal acquainted with India, had contact with the British officials and Pakistan, and this is what he says:

"At GHQ in Rawalpindi"—that is the main army headquarters of Pakistan, as far as I know—"in so far as they were prepared to discuss the matter, I was assured that no regular unit was moved before May"—That is, May of 1948—"Yet a battery of mountain guns with an infantry escort were in action in an unsuccessful attack on Poonch on 17th March, while on the Indian side General Russell believed that regular (Pakistan) troops were involved in January." (General Russell was a British officer serving in the Indian Army.) "He accordingly asked to be relieved of his command..." [Ibid., No. 35.]

We readily agreed because we did not want British officers to fight British officers on the other side, and we did not want to involve the United Kingdom in any trouble between Pakistan and ourselves. Although General Russell was a very loyal and an extremely able officer, he asked to be relieved the moment he knew the Pakistan Army was in action. And what did the Government of India do? We would have been entitled—and I ask the representative of the United Kingdom to bear with me—to tell this man, "You have signed an agreement with the Indian Army, and this is ordinary military duty". We did not do anything of the kind. We relieved him, and we asked General Cariappa, as Commander-in-Chief, to take over. And General Cariappa, when the British Government left, was a brigadier. It was not as though we had ready-made officers to deal with these matters.

133. The statements adds that General Cariappa was convinced that at this stage Pakistan was using regular forces. General Cariappa, by the way, was an army officer who recently retired, and who must be very familiar to my Australian colleague, since he was High-Commissioner for two or three years afterwards. General Cariappa, the statement says, based his opinion on the fact that a number of prisoners of regular units had been taken. Now it cannot be said that the Pakistan Army sent a few persons to be taken prisoner for no reason. General Cariappa faced his Pakistan friends with the charge—and anyone who knows General Cariappa would understand how he does this. The statement adds:

"This he was able to do since an invitation to the Pakistan Armoured Corps 'Week' in Lahore came through to him from his old friend, Major-General Iftikar, who was then commanding the 10th Pakistan Division in Lahore." [Ibid.]

"Standard", de Wellington, article qui a été reproduit en Inde. Il a paru le 28 novembre 1951 dans le "Standard". Voici ce texte:

"Des milliers de membres de tribus musulmans, pourvus d'armes par le Gouvernement pakistanais, ont envahi le Cachemire. Il s'agissait de toute évidence d'un acte manifeste d'agression." [Ibid., No 34]

132. On admettra, je pense, que lord Birdwood, en sa qualité de maréchal et avec sa connaissance de l'Inde, avait des contacts avec les fonctionnaires britanniques et le Pakistan. Or, voici ce qu'il dit:

"Au grand quartier général de Rawalpindi — c'est à-dire au GQG de l'armée pakistanaise, si je ne me trompe — on m'avait donné l'assurance, dans la mesure où l'on était disposé à discuter la question, qu'aucune unité régulière n'avait été déplacée avant mai. (C'est-à-dire mai 1948.) Cependant, une batterie d'artillerie de montagne, avec un appui d'infanterie, a été engagée dans une attaque infructueuse contre Poonch le 17 mars, tandis que, du côté indien, le général Russell croyait que des troupes régulières (pakistanaïses) étaient intervenues en janvier. (Le général Russell était un officier britannique qui servait dans l'armée indienne.) Il demanda, en conséquence, à être relevé de son commandement (...)" [Ibid., No 35.]

Nous acceptâmes sans difficulté parce que nous ne voulions pas que des officiers britanniques se battent contre des officiers britanniques de l'autre camp et parce que nous ne voulions pas impliquer le Royaume-Uni dans nos différends avec le Pakistan. Le général Russell était un officier très capable et d'une loyauté parfaite; il a toutefois demandé à être relevé de ses fonctions dès qu'il a su que l'armée pakistanaise était entrée en action. Et qu'a fait le Gouvernement indien? Nous aurions eu le droit — le représentant du Royaume-Uni le reconnaîtra — de dire à cet homme: "Vous avez signé un contrat avec l'armée indienne et il s'agit là d'une tâche militaire ordinaire." Nous n'avons rien fait de tel. Nous l'avons libéré et avons demandé au général Cariappa, en sa qualité de commandant en chef, de lui succéder. Or, le général Cariappa, lors du départ des Britanniques, n'était que général de brigade. Nous n'avions pas d'officiers tout prêts.

133. Selon lord Birdwood, le général Cariappa était convaincu qu'à ce moment-là le Pakistan utilisait son armée régulière. Le général Cariappa, soit dit en passant, vient de prendre sa retraite, et mon collègue australien doit bien le connaître puisqu'il a été ensuite Haut-Commissaire pendant deux ou trois ans. Le général Cariappa, toujours d'après lord Birdwood, se fondait sur le fait qu'un certain nombre de militaires des unités régulières avaient été faits prisonniers. Personne n'osera prétendre que l'armée pakistanaise a, sans raison aucune, envoyé quelques soldats se faire capturer. Le général Cariappa a formulé cette accusation devant des amis pakistanais — et quiconque le connaît devine sans doute comment il s'y est pris. Lord Birdwood ajoute:

"Il fut en mesure de la faire puisque son vieil ami, le général Iftikar, qui commandait alors la 10ème division pakistanaise à Lahore, lui adressa une invitation pour la "Semaine" du corps blindé pakistanais à Lahore." [Ibid.]

All these men had been brother officers in the same Army only a few days before.

134. Now this is the position. I should like to stop there so far as the invasion is concerned, and to come back to the political aspect. On 1 January we made our complaint. I read out to the Council a while ago what Sir Zafrullah Khan said on the 11th. I read out all the denials between that date and Pakistan's reply. Nine years ago, on 1 January, we made this complaint, and I read out what the complaint was. On 17 January 1948 the Council passed a resolution. That resolution was based upon our letter and took into account Pakistan's reply. I propose to deal with this reply in the afternoon, because it requires a great deal of analysis.

135. Broadly speaking, what is that reply? It is a denial of the charges; it is a denial that they had given any assistance; it is a denial that there had been any aggression; and then it is a counterclaim on various other matters. But there is no principle of international law or international behaviour which says that if, in respect of a situation or particular problem, a complaint is brought, other misdemeanours in something else can be pleaded in bar. Therefore, I do not propose at this stage to go into the irrelevant intrusion of other complaints made by Pakistan. If the Security Council so desires, in its judgement, it is up to it, but so far as I am concerned I propose to keep to the subject of Kashmir. That itself will take us some time.

136. Therefore, the position is that we made certain complaints. We asked for certain remedies. Pakistan denied the facts that we alleged. A little later that denial was disproved, not only by what I have read out to the Council from outside sources but by the United Nations Commission itself. Then—I ask as a simple matter of analysis—what remains? We make a complaint; we assert certain facts; those facts would amount to aggression—and I presume the Security Council would not argue that they do not amount to aggression. If those facts amount to aggression and the answer is a denial that the facts took place, and if, afterwards, the Security Council finds that that denial was not correct, then what remains? All that remains is the aggression.

137. The defence is taken away, and therefore, in the letter that was put before the Security Council, the answer they gave was:

"The situation in their view is due to the aid which the invaders, consisting of nationals of Pakistan and of tribesmen from territory immediately adjoining Pakistan from the north-west, are drawing from Pakistan for operations against Jammu and Kashmir, a State which has acceded to the Dominion of India and is part of India'."

That is quoted in the reply, which goes on to say:

"They have requested the Security Council to call upon Pakistan to put an end immediately to the giving

Tous ces hommes étaient encore frères d'armes et servaient dans la même armée quelques jours auparavant seulement.

134. Telle est la situation. Je voudrais m'arrêter ici en ce qui concerne l'invasion et revenir à l'aspect politique de l'affaire. Le 1er janvier, nous avons formulé notre plainte. J'ai donné lecture au Conseil, il y a un instant, de la déclaration faite par sir Zafrullah Khan le 11. J'ai donné lecture de tous les démentis publiés entre cette date et la réponse du Pakistan. Il y a neuf ans, le 1er janvier, nous présentions notre plainte, et j'ai donné lecture de cette plainte. Le 17 janvier 1948, le Conseil a adopté une résolution. Cette résolution était fondée sur notre lettre et tenait compte de la réponse du Pakistan. Je me propose de m'occuper de cette réponse cet après-midi, car elle exige une longue analyse.

135. D'une manière générale, que lit-on dans la réponse du Pakistan? Le Pakistan nie les accusations, il nie avoir fourni aucune assistance, il nie toute agression, enfin, il formule à son tour diverses accusations étrangères à l'affaire. Or, aucun principe de droit international ou usage de la vie internationale ne dit que le défendeur ne peut invoquer à sa décharge les infractions commises par le demandeur dans d'autres circonstances. C'est pourquoi je ne me propose pas d'examiner pour l'instant le procédé du Pakistan, qui introduit dans le débat des plaintes qui n'ont rien à y voir. Le Conseil de sécurité est libre de le faire s'il le désire et s'il le juge à propos, mais, pour ma part, je m'en tiendrai à la question du Cachemire. Elle suffira d'ailleurs à nous occuper un certain temps.

136. Donc, nous avons présenté un certain nombre de plaintes. Nous avons demandé que l'on remédie à la situation. Le Pakistan a nié les faits allégués par nous. Quelque temps après, ce démenti a été réduit à néant, non seulement par les déclarations empruntées à des sources extérieures et dont j'ai donné lecture au Conseil, mais encore par la Commission des Nations Unies elle-même. Dès lors — je pose la question uniquement pour la commodité de l'analyse — que reste-t-il? Nous présentons une plainte; nous affirmons certains faits; ces faits constituent une agression — et je présume que le Conseil de sécurité ne contestera pas qu'ils constituent une agression. Si ces faits constituent une agression, si la réponse consiste à démentir les faits et si le Conseil de sécurité constate ensuite que le démenti n'est pas fondé, que reste-t-il? Tout ce qui reste, c'est l'agression.

137. La thèse de la défense est détruite et c'est pourquoi, dans la lettre qui a été présentée au Conseil de sécurité, la réponse du Pakistan était la suivante:

"De l'avis de l'Inde, cette situation est due à l'aide que les envahisseurs, comprenant des ressortissants du Pakistan et des hommes appartenant à des tribus du Territoire immédiatement adjacent au Pakistan au nord-ouest, obtiennent du Pakistan pour des opérations dirigées contre l'Etat de Jammu et Cachemire, qui a demandé son rattachement au Dominion de l'Inde et en constitue partie intégrante."

Cette citation figure dans la réponse, qui poursuit en ces termes:

"Elle a demandé au Conseil de sécurité d'inviter le Pakistan à cesser immédiatement de prêter cette

of such assistance which is an act of aggression against India'. They have also threatened that if Pakistan does not do so, the Government of India may 'enter Pakistan territory, in order to take military action against the invaders'. [S/1100, annex 6, document I, para. 1.]

138. At this moment I want to refer to that last paragraph. I have read out what we said. Does that amount to a threat? What we said to the Security Council was, "We want to refrain from doing this. We may be driven to a position where we have nothing else to do, because invasion must lead to war and must spread." Therefore, what we said to the Security Council was not, "If you do not do this we are going to invade". That is not what we said. In fact, right through the Kashmir operations, at a great cost of human lives, we kept this war restricted. That is a story by itself.

139. Then comes the denial. The letter from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan to the Secretary-General of the United Nations dated 15 January 1948 says:

"Pakistan Government emphatically deny that they are giving aid and assistance to the so-called invaders or have committed any act of aggression against India." [Ibid., para. 3.]

That is a total, straight denial. They deny they are giving aid and assistance to the "so-called" invader, or that they have committed any act of aggression. The document continues:

"On the contrary and solely with the object of maintaining friendly relations between the two Dominions, the Pakistan Government have continued to do all in their power to discourage the tribal movement by all means short of war." [Ibid.]

140. This is elaborated in document II. Paragraph 3, sub-paragraph 5, is a reference to Kashmir, and states:

"That India obtained the accession of the State of Jammu and Kashmir by fraud and violence, and that large-scale massacre, looting and atrocities on the Muslims of Jammu and Kashmir State have been perpetrated by the armed forces of the Maharajah of Jammu and Kashmir and the Indian Union and by the non-Muslim subjects of the Maharajah and of the Indian Union." [Ibid., document II, para. 3.]

Now let us assume that all these facts have substance. I do not for one moment say that they have; in fact, they are entirely untrue. But supposing they were true; what rights under the Charter does Pakistan have to go and punish somebody else for that reason? That is not the function of a neighbouring State. So that the aggression is justified by the fact that, first, India obtained an accession by fraud and by violence—something which we shall go into this afternoon—and that, therefore, they are entitled to invade. In other words, it is taking the

assistance, qui constitue un acte d'agression contre l'Inde". Au cas où le Pakistan ne se conformerait pas à cette invitation, le Gouvernement de l'Inde menace également d'ordonner "l'entrée en territoire pakistanais pour entreprendre des opérations militaires contre les envahisseurs". [S/1100, annexe 6, document I, par. 1.]

138. Je tiens à insister sur ce dernier paragraphe. J'ai donné lecture de ce que nous avons alors déclaré. Est-ce là une menace? Tout ce que nous avons dit au Conseil de sécurité, c'est: "Nous ne voulons pas faire cela, mais nous pouvons être placés dans une situation où nous ne pourrions rien faire d'autre, car l'invasion doit mener à la guerre et doit s'étendre." Nous n'avons jamais dit au Conseil de sécurité: "Si vous ne faites pas ce que nous attendons de vous, nous allons envahir le Cachemire." Ce n'est pas là ce que nous avons dit. En fait, pendant toutes les opérations menées au Cachemire, nous avons, au prix de nombreuses vies humaines, limité la guerre. Les faits parlent d'eux-mêmes.

139. Puis vient le démenti. Il est dit dans la lettre en date du 15 janvier 1948 du Ministre des affaires étrangères du Pakistan adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies:

"Le Gouvernement du Pakistan tient à démentir immédiatement et formellement l'allégation selon laquelle il prêterait aide et assistance aux "envahisseurs" ou aurait commis un acte d'agression quelconque contre l'Inde." [Ibid., par. 3.]

C'est là un démenti direct et absolu. Le Gouvernement pakistanais nie avoir prêté aide et assistance aux "prétendus envahisseurs" ou avoir commis un acte d'agression. On lit ensuite:

"Au contraire, et dans le seul dessein de maintenir des relations amicales entre les deux dominions, le Gouvernement du Pakistan a continué à faire tout ce qui était en son pouvoir pour décourager le mouvement tribal par tous les moyens, sauf la guerre." [Ibid.]

140. Cette déclaration est développée dans le document II. Il est dit au paragraphe 3, alinéa 5, qui se réfère au Cachemire, que:

"L'Inde a obtenu, par acte frauduleux et violence, que soit rattaché à son territoire l'Etat de Jammu et Cachemire, et que les forces armées du maharajah de Jammu et Cachemire ainsi que celles de l'Union indienne, et les sujets non musulmans du maharajah et de l'Union indienne se soient livrés à un massacre massif des musulmans de l'Etat de Jammu et Cachemire, ainsi qu'au pillage de leurs biens et à des atrocités sur la personne des habitants de cette région." [Ibid., document II, par. 3.]

Supposons maintenant que ces allégations soient fondées. Je ne l'admets pas un seul instant; en fait, tout cela est absolument faux. Mais à supposer que les faits soient exacts, quel droit a le Pakistan, en vertu de la Charte, de punir quelqu'un d'autre pour cette raison? Ce n'est pas là le rôle d'un pays voisin. En l'occurrence, l'agression serait justifiée par le fait que l'Inde aurait obtenu le rattachement par la fraude et la violence — question que nous examinerons cet après-midi — ce qui donnerait au Pakistan le droit

law—if it was the law—into their own hands. That is war. That is aggression. If one returns to that, then it will be a case of each side claiming right on its own side, and I say that, irrespective of the truth or otherwise of this matter, this entry would amount to aggression.

"That numerous attacks on Pakistan territory have been made by the Royal Indian Air Force, by armed bands from the Indian Union and the State of Jammu and Kashmir." [Ibid.]

This has been denied by Indian Army officials, who were at that time British officers. No preparations were made for going into Kashmir; in fact, we lost all our men who went there on the first day.

141. The Security Council met for the first time on 6 January 1948; we complained on 1 January, the Council met on the 6th and did some preliminary business, and Pakistan filed a reply on the 15th from which I have read. On 17 January 1948 the Council adopted the following resolution:

"The Security Council,

"Having heard statements on the situation in Kashmir from representatives of the Governments of India and Pakistan,

"Recognizing the urgency of the situation,

"Taking note of the telegram addressed on 6 January by its President to each of the parties and of their replies thereto in which they announce their intention to conform to the Charter,

"Calls upon both the Government of India and Pakistan to take immediately all measures within their power (including public appeals to their people) calculated to improve the situation, and to refrain from making any statements and from doing or causing to be done or permitting any acts which might aggravate the situation;

"And further requests each of those Governments to inform the Council immediately of any material change"—I request you, Mr. President, to take note of this phrase "to inform the Council immediately of any material change" because it appears afterwards—"in the situation which occurs or appears to either of them to be about to occur while the matter is under consideration of the Council, and consult with the Council thereon. 2/

142. My Government submits that from that day onwards, the basic ideas, the basic principles of the Security Council's resolutions have been violated by our sister State of Pakistan because the appeals to the people were in the opposite direction, as I pointed out. Nothing was done to improve the situation. More help followed and, what is more, as the years went on, this became, as was said by the Commission, a large-scale

d'envahir le Cachemire. End'autres termes, le Pakistan s'est arrogé le droit de se faire lui-même justice — si l'on peut appeler cela justice. C'est la guerre, c'est l'agression. Si nous en revenons là, nous aurons une situation où chaque partie prétendra avoir le droit de son côté. Or, je soutiens que, quels que soient les faits, cette intervention constitue une agression.

"Que la Royal Indian Air Force, les bandes armées venant de l'Union indienne et de l'Etat de Jammu et Cachemire se sont livrées à de nombreuses attaques contre le territoire du Pakistan". [Ibid.]

Ces allégations ont été démenties par des représentants de l'armée indienne, qui, à cette époque, étaient des officiers britanniques. Aucun préparatif n'avait été fait pour envahir le Cachemire: en fait, nous avons perdu tous ceux de nos hommes qui y ont pénétré le premier jour.

141. Le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois le 6 janvier 1948; notre plainte a été déposée le 1er janvier, le Conseil s'est réuni le 6 pour procéder à certains travaux préliminaires et le Pakistan a déposé, le 15 janvier, une réponse dont j'ai donné lecture. Le 17 janvier 1948, le Conseil a adopté la résolution suivante:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant entendu les déclarations faites par les représentants des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan sur la situation dans le Cachemire,

"Reconnaissant le caractère d'urgence de la situation,

"Prenant acte du télégramme adressé le 6 janvier par le Président du Conseil à chacune des parties, ainsi que de la réponse qu'elles y ont faites, où elles affirment leur intention de se conformer à la Charte,

"Fait appel au Gouvernement de l'Inde et au Gouvernement du Pakistan pour que chacun d'eux prenne immédiatement toutes les mesures en son pouvoir (y compris des appels publics à ses populations) à l'effet d'améliorer la situation, et s'abstienne de faire aucune déclaration et d'accomplir, de provoquer ou de permettre aucun acte susceptible d'aggraver la situation,

"Demande, en outre, à chacun desdits Gouvernements que, tant que l'affaire est pendante devant le Conseil, il informe [immédiatement] celui-ci de tout changement matériel — je demande au Président de prendre note des mots "informe celui-ci immédiatement de tout changement matériel", étant donné qu'ils apparaissent par la suite — que la situation subirait ou serait, à son avis, sur le point de subir, et qu'il consulte le Conseil à ce sujet 2/.

142. Mon gouvernement considère qu'à partir de ce jour, les points fondamentaux, les principes de base des résolutions du Conseil de sécurité ont été violés par une nation sœur, le Pakistan, étant donné que les appels que ce pays a adressés à sa population étaient, comme je l'ai indiqué, d'un caractère opposé à l'esprit des résolutions. Rien n'a été fait pour améliorer la situation. Les envahisseurs ont de nouveau reçu de

2/ Official Records of the General Assembly, Third Session, Supplement No. 2, chap. 5, section C.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Supplément No 2, chap. 5, sect. C.

undeclared war; and, therefore, from the very beginning, if it is true that there was the regrettable behaviour of committing aggression and then trying to defend it, it was even worse when the Security Council called upon the party concerned to take no further action, and that is part of the answer which the Government of India has to give at this stage: to point out how, during these nine years, every one of these have been violated, and violations are continuing. That is why I said in the beginning that it is not sufficient to catch an argument somewhere at a cross-section and say that that is the picture. You have to look at what is behind, at what is going on, and what is likely to go on in the future if the words of the Minister for Foreign Affairs of Pakistan are to be construed in their proper meaning.

143. Now, the "material change" to which I referred. On 20 January, three days later, the Security Council further considered the matter and this is its resolution:

"The Security Council,

"Considering that it may investigate any dispute or any situation which might, by its continuance, endanger the maintenance of international peace and security; that, in the existing state of affairs between India and Pakistan, such an investigation is a matter of urgency,

"Adopts the following resolution:"

(I want to point out that this resolution of 20 January 1948 is one which binds the Security Council. It was a decision of the Council in regard to its own conduct.)

"A. A Commission of the Security Council is hereby established, composed of representatives of three Members of the United Nations, one to be selected by India, one to be selected by Pakistan, and the third to be designated by the two so selected.

"Each representative on the Commission shall be entitled to select his alternates and assistants.

"B. The Commission shall proceed to the spot as quickly as possible. It shall act under the authority of the Security Council and in accordance with the directions it may receive from it."

That sentence gives all the weight that is necessary to the findings to which I previously referred. It is not as though the Commission's report were an unofficial document. It was in obedience to this mandate.

"It shall keep the Security Council currently informed of its activities and of the development of the situation."—I regret to say that, as a material matter,

l'aide et, qui plus est, avec le temps, comme l'a constaté la Commission, cette situation s'est transformée en une guerre non déclarée de grande envergure. Il faut donc reconnaître que, dès le début, il y a eu une attitude regrettable, qui s'est manifestée par l'agression qui a été commise, puis par les efforts qui ont été déployés pour la justifier; mais cette attitude est devenue encore plus répréhensible depuis que le Conseil de sécurité a demandé à la partie intéressée de s'abstenir de toute nouvelle intervention. A ce propos, le Gouvernement de l'Inde tient — et c'est, au point où nous en sommes, une partie de sa réponse aux allégations qui ont été formulées — à souligner qu'au cours des neuf années qui se sont écoulées depuis cet appel, aucune des recommandations du Conseil n'a été observée; d'ailleurs, les principes continuent d'être violés. C'est pourquoi j'ai dit, au début de mon intervention, qu'il ne suffisait pas d'avancer un argument au hasard de la conjoncture pour prétendre fournir une vue d'ensemble. Si l'on veut donner leur sens véritable aux paroles du Ministre des affaires étrangères du Pakistan, il faut considérer le passé, le présent et l'avenir.

143. J'en viens maintenant à l'expression "tout changement matériel", sur laquelle j'ai déjà attiré votre attention. Le 20 janvier, c'est-à-dire trois jours plus tard, le Conseil de sécurité, à la suite d'un nouvel examen de la question, a adopté la résolution suivante:

"Le Conseil de sécurité,

"Considérant qu'il peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait, par sa prolongation, menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales; que, dans l'état actuel des choses entre l'Inde et le Pakistan, une telle enquête s'impose d'urgence,

"Adopte la résolution suivante:

(Vous remarquerez qu'il s'agit d'une résolution, c'est-à-dire d'une décision qui engage le Conseil de sécurité, d'une décision par laquelle il trace sa propre ligne de conduite.)

"A. Il est constitué une Commission du Conseil de sécurité, composée de représentants de trois Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont l'un sera choisi par l'Inde, l'autre par le Pakistan, et le troisième par les deux premiers.

"Chaque membre de la Commission sera habilité à choisir ses suppléants et assistants.

"B. La Commission se rendra sur les lieux le plus tôt possible. Elle agira sous l'autorité du Conseil de sécurité et conformément aux instructions qu'elle en pourra recevoir."

Cette phrase donne toute l'autorité nécessaire aux conclusions dont j'ai parlé. Ce n'est pas comme si le rapport de la Commission était un document non officiel: la Commission s'est acquittée du mandat qui lui avait été confié aux termes de cette résolution.

"Elle tiendra le Conseil au courant de son activité et de l'évolution de la situation. (Je regrette de devoir dire qu'en fait, la Commission ne l'a pas

the Commission did not do so. — "It shall report to the Security Council regularly, submitting its conclusions and proposals.

"C. The Commission is invested with a dual function:

"(1) To investigate the facts pursuant to Article 34 of the Charter;

"(2) To exercise, without interrupting the work of the Security Council, and mediatory influence likely to smooth away difficulties; to carry out the directions given to it by the Security Council; and to report how far the advice and directions, if any, of the Security Council, have been carried out.

"D. The Commission shall perform the functions described in Clause C:

"(1) In regard to the situation in the Jammu and Kashmir State set out in the letter of the representative of India addressed to the President of the Security Council, dated 1 January 1948, and in the letter from the Minister of Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General, dated 15 January 1948; and

"(2) In regard to other situations set out in the letter from the Minister of Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General, dated 15 January 1948; when the Security Council so directs."

So I submit that, even according to that resolution, any reference to all these irrelevant matters is outside the competence of this resolution. This was what we both accepted.

"E. The Commission shall take its decision by majority vote. It shall determine its own procedure...

.....

"G. The Secretary-General of the United Nations shall furnish the Commission with such personnel and assistance as it may consider necessary." [S/1100, annex 1.]

144. These two resolutions may be taken together for consideration. The Government of India accepted the resolution of 20 January. It accepted that resolution, despite its undisputed and irrevocable claim to sovereignty over this territory, in view of the fact that the situation was likely to lead to difficulties, and because of its faith in the United Nations--then perhaps more fresh than it is today, but still a faith that is founded in the Charter and the recognition that, whatever may happen in the intervening period, by and large, truth catches up. Governments that have a responsibility for their own territories will not sit back and brook aggression from a neighbour. Therefore, we accepted these two resolutions and agreed to the setting up of the Commission in order that it might perform its dual function, and I submit that, in the performance of the first of these functions, the Security Council has before it the facts. It would take me many a long day to sift all the paragraphs, all the statements, all the questionnaires, the assurances given in great detail, but the fact does remain--and this is to be corroborated after--that the Commission did report that there was ag-

fait.) "Elle lui fera régulièrement rapport, lui soumettant ses conclusions et propositions.

"C. La Commission est investie d'une double fonction:

"1) Procéder à une enquête sur les faits en vue de l'application de l'Article 34 de la Charte;

"2) Exercer, sans que l'action du Conseil de sécurité en soit interrompue, toute influence médiatrice susceptible d'aplanir les difficultés, exécuter les instructions qui lui sont données par le Conseil de sécurité, faire rapport sur la mesure dans laquelle les avis et instructions qu'aurait donnés le Conseil de sécurité ont été exécutés.

"D. La Commission remplira les fonctions décrites au paragraphe C:

"1) En ce qui concerne la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire, exposée dans la lettre du 1er janvier 1948 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde, et dans la lettre du 15 janvier 1948 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan;

"2) En ce qui concerne les autres situations exposées dans la lettre du 15 janvier 1948 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, quand le Conseil de sécurité lui donnera pour instructions de le faire."

Je pense donc qu'il est bien établi que toutes ces autres situations sortent du cadre de la résolution. La résolution elle-même le confirme, et c'est à quoi, de part et d'autre, nous avons souscrit.

"E. La Commission se prononcera à la majorité des voix. Elle fixera sa procédure (...)

.....

"G. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies fournira à la Commission le personnel et l'assistance qu'elle estimera nécessaires." [S/1100, annexe 1.]

144. Ces deux résolutions peuvent être examinées ensemble. Bien qu'il considère que la souveraineté de ce territoire lui appartient de façon incontestable et irrévocable, le Gouvernement indien a accepté la résolution du 20 janvier, étant donné les difficultés que la situation pouvait amener, étant donné aussi la confiance qu'il plaçait alors -- peut-être plus qu'aujourd'hui -- dans l'Organisation des Nations Unies, confiance fondée sur la Charte et sur la conviction qu'en général, quelles que soient les vicissitudes de l'histoire, la vérité finit toujours par s'imposer. L'Etat qui est responsable de l'intégrité et du bien-être du pays ne peut subir passivement l'agression d'un pays voisin. Nous avons donc accepté ces deux résolutions, consenti à la création de la Commission, afin qu'elle puisse s'acquitter de sa double mission. J'affirme que le Conseil de sécurité connaît les résultats de la première de ces missions. Il me faudrait des jours pour passer au crible tous les paragraphes, toutes les déclarations, tous les questionnaires, toutes les assurances fournies avec un luxe de détails; cependant, un fait est incontestable, et il est d'ailleurs confirmé par la

gression, that there was material change in the situation—of which the Security Council was kept in the dark. At that time changes were occurring in the situation, and it is not as though those changes stopped there, those changes still continue, so as to make it impossible to pursue the root of the matter on the lines that were thought of five years ago.

145. The Security Council, therefore, adopted its resolution of 20 January and, having done so, went on to inquire about various things. Meanwhile the Security Council changed the title to the "India-Pakistan Question". We stated at that time that we had no objection to the use of any words which might be desired, but we maintained that the Kashmir question was the subject of the complaint.

146. On 21 April 1948 the Council adopted another resolution [S/726]. That resolution was a modification, and it gave new instructions to the Commission providing for the withdrawal of the troops and the holding of a plebiscite, and the membership of the Commission was increased to five. On 5 May of that year, the Government of India formally informed the Security Council of its rejection of certain parts of this resolution, and that correspondence is contained in document S/734/Corr.1. India, however, expressed its willingness to confer with the Commission. The letter stated:

"The Government of India have given the most careful consideration to the resolution of the Security Council concerning their complaint against Pakistan over the dispute between the two countries regarding the State of Jammu and Kashmir. The Government of India regret that it is not possible for them to implement those parts of the resolution against which their objections were clearly stated by their delegation, objections which, after consultation with the delegation, the Government of India fully endorse.

"If the Council should still decide to send out the Commission referred to in the preamble of the resolution, the Government of India would be glad to confer with it." [S/1100, annex 3.]

That letter was signed by Mr. Nehru, the Prime Minister and Minister for External Affairs of India.

147. Irrespective of the fact that we did not agree to the expansion of the terms of reference, the Government of India felt that it would be inhospitable and discourteous to the United Nations not to see the members of the Commission. There are cynics who say that that was where our troubles began, but it would be wrong to take that view, because if nations, out of risks and fears in this direction, would not enter into negotiations, then they would not be able to assist in the implementation of the functions of the Charter. But, and I say this in all sincerity, that carries with it the fact that one should not penalize those who necessarily do not stick to the letter of their communication, that is to say, they do not confine themselves to that, but are prepared to go a little further in exploration. Therefore, while we rejected this resolution and refused to accept it, we agreed to receive the Commission.

suite: selon le rapport de la Commission, il y a bien eu agression, il y a bien eu "changement matériel" de la situation. Le Conseil n'en avait pas été informé et c'est pourquoi, en adoptant ses résolutions, il considérait — inspiré le plus souvent, à mon humble avis, par un sentiment de générosité — qu'il y avait deux aspects à certaines situations. A cette époque, des changements se produisaient et, depuis, loin de se stabiliser, la situation n'a cessé d'évoluer, de sorte qu'il est maintenant impossible d'examiner le fond de la question comme on l'envisageait il y a cinq ans.

145. Ayant donc adopté sa résolution du 20 janvier, le Conseil de sécurité s'est intéressé à diverses questions. Entre-temps, le Conseil a modifié le titre de la question en "Question Inde-Pakistan". Nous avons déclaré alors que nous ne nous opposons pas au changement de titre, mais que nous continuons à considérer que le sujet de la plainte était la question du Cachemire.

146. Le 21 avril 1948, le Conseil a adopté une autre résolution [S/726]. Cette résolution apportait certains changements; elle donnait de nouvelles instructions à la Commission, prévoyait le retrait des troupes et l'Organisation d'un plébiscite et portait à cinq le nombre des membres de la Commission. Le 5 mai de la même année, le Gouvernement indien informait officiellement le Conseil de sécurité qu'il rejetait certaines parties de cette résolution; sa lettre est reproduite dans le document S/734/Corr.1. Cependant, l'Inde se déclarait prête à discuter avec la Commission. La lettre disait:

"Le Gouvernement de l'Inde a examiné avec le plus grand soin la résolution du Conseil de sécurité concernant sa plainte contre le Pakistan au sujet du différend entre les deux pays relatif à l'Etat de Jammu et Cachemire. Le Gouvernement de l'Inde regrette de ne pas être en mesure de mettre à exécution les parties de la résolution à l'égard desquelles ses objections ont été clairement exposées par sa délégation, objections qu'il fait siennes sans réserve après s'être concerté avec la délégation.

"Si le Conseil décidait néanmoins d'envoyer la Commission visée dans le préambule de la résolution, le Gouvernement de l'Inde serait heureux de conférer avec elle." [S/1100, annexe 3.]

La lettre est signée de M. Nehru, premier ministre de l'Inde et ministre des affaires extérieures.

147. Outre que nous n'approuvions pas l'élargissement du mandat de la Commission, le Gouvernement indien estimait que ce serait manquer d'hospitalité et de courtoisie envers l'Organisation des Nations Unies que de ne pas rencontrer les membres de la Commission. Les cyniques disent que ce fut le commencement de nos difficultés, mais on aurait tort de penser comme eux, car, si les nations refusaient de négocier par crainte des risques, il leur serait impossible de contribuer à l'application effective de la Charte. Mais il s'ensuit, et je le dis en toute sincérité, qu'il ne faut pas pénaliser ceux qui, par la force des choses, ne s'en tiennent pas strictement à la lettre de leurs communications, c'est-à-dire ceux qui ne se limitent pas à ces engagements, mais sont prêts à aller un peu plus loin, dans un dessein d'exploration. C'est pourquoi, tout en rejetant cette résolution et en refu-

148. At that time, Mr. Gopalaswami Ayyangar, who was the Minister in the Indian Cabinet responsible for these affairs, spoke before the Security Council and he registered objections. I will not read the whole of his speech which was very long, but it is apparent from the preliminary discussion in January 1948 that it all turns upon what we agreed to. I have made no comment on this, but if I were to do so, I could say that perhaps it was a little previous and it went to the substance. Mr. Gopalaswami Ayyangar said:

"I would now proceed to review briefly some of the detailed provisions of the draft resolution presently under consideration. By way of anticipating a possible claim from the other side, I desire to say a few words on the question of accession... 'whether the State of Jammu and Kashmir is to accede to India or Pakistan'. The contention has been advanced"—and this is our position—"that the accession is for a temporary period"—to do that it will be necessary to repeal an Act of Parliament—"and a limited purpose, and when that period elapses and that purpose has been served, it ceases to be operative." [285th meeting, p. 13.]

That was the contention. Mr. Gopalaswami Ayyangar went on to say:

"We, on our side, repudiate this claim."—This is as early as 1948, so it is not an afterthought.—"The accession which took place on 26 October 1947 was both legal and lawful. It has been followed up by India in the discharge of all the obligations that her acceptance of the accession has imposed upon her. She has saved the Jammu and Kashmir State from disintegration. She is now resisting those who are attacking that integrity even today. She is protecting the State's large population from the unfriendly attentions of raiders from outside.

"The accession therefore subsists today and will subsist even after the fighting ceases and peace and order have been restored."

That has been the basis of our position from 1948 onwards, it has never moved. Mr. Gopalaswami Ayyangar went on to say: "Until then, Pakistan has no constitutional position in Jammu and Kashmir".

149. He went on to make a statement which is very important from our point of view:

"After the fighting ceases, the whole of the State will have to come under one Government. By the whole of the State, I include also the area which is now under the control of the rebels and raiders. When the whole of the State thus comes under one administration—and that, the administration of the State of Jammu and Kashmir—India's garrisons will need to be planted at her outer frontiers on the west of the Jammu and Kashmir State. This planting is necessary for enabling India to discharge her obligations for the defence of the State which she has taken over under the Instrument of Accession." [Ibid., page 14]

sant de l'accepter, nous avons décidé de recevoir la Commission.

148. A ce moment-là, M. Gopalaswami Ayyangar, qui était le ministre indien chargé de ces affaires, a pris la parole devant le Conseil de sécurité et signifié les motifs de notre opposition. Je ne m'en vais pas lire tout son discours, qui a été très long, mais il ressort de la discussion préliminaire de janvier 1948 qu'il s'agit essentiellement de ce que nous avions accepté. Je n'ai pas fait d'observations là-dessus, mais, si je devais en faire, je pourrais dire que l'on est peut-être allé un peu vite en besogne en abordant le fond de la question. Voici ce que M. Gopalaswami Ayyangar a déclaré:

"Je voudrais maintenant examiner brièvement certaines des dispositions du projet de résolution. Afin de prévenir certaine prétention que formulera peut-être l'autre partie, je tiens à dire quelques mots sur la question de l'accession, (...) [la question de] "savoir si l'Etat de Jammu et Cachemire fera partie de l'Inde ou du Pakistan". On a prétendu — et c'est là que nous en sommes — que l'accession n'est prévue que pour une certaine période (pour cela, il faudrait abroger une loi du Parlement), qu'elle a un but limité, et que, lorsque cette période sera écoulée et que ce but aura été atteint, elle cessera d'avoir effet." [285ème séance, p. 13.]

Telle était la thèse. M. Gopalaswami Ayyangar a poursuivi:

"Nous rejetons cette prétention. (Cela se passait en 1948, ce n'est donc pas de l'histoire écrite après coup.) L'accession du 26 octobre 1947 a eu lieu légalement et elle a force de loi. L'Inde s'est acquittée de toutes les obligations qui lui incombent du fait qu'elle a accepté l'accession. Elle a sauvé l'Etat de Jammu et Cachemire de la dislocation. Elle résiste maintenant à ceux qui, aujourd'hui encore, attaquent l'intégrité territoriale de cet Etat. L'Inde protège la nombreuse population de cet Etat contre les visées hostiles des envahisseurs.

"L'accession demeure donc valable, et elle le demeurera quand les combats auront cessé et que la paix et l'ordre auront été rétablis."

Tel a été le fondement de notre attitude depuis 1948; elle n'a jamais varié et M. Gopalaswami Ayyangar de poursuivre: "D'ici là, le Pakistan n'a aucune autorité légitime dans l'Etat de Jammu et Cachemire."

149. Ce qu'il a déclaré ensuite est extrêmement important de notre point de vue:

"Lorsque les hostilités auront cessé, l'ensemble de l'Etat devra être placé sous l'autorité d'un seul gouvernement. Par l'ensemble de l'Etat, j'entends notamment le territoire qui est actuellement aux mains des rebelles et des envahisseurs. Lorsque l'ensemble du pays sera ainsi placé sous une seule autorité, celle de l'Etat de Jammu et Cachemire, les garnisons indiennes devront être placées aux frontières extérieures de l'Inde, à l'ouest de Jammu et Cachemire. Elles devront occuper ces positions pour permettre à l'Inde de s'acquitter de l'obligation de défendre cet Etat, obligation qu'elle a assumée en vertu de l'instrument d'accession." [Ibid., p. 14.]

150. This is an undertaking which is not only sanctified by our Constitution, it is enjoyed by an Act of Parliament of the United Kingdom, which is the basis of our Constitution. These obligations that we are carrying out were also agreed to by the Security Council. The Security Council at no time challenged either the sovereignty of Jammu and Kashmir or the validity of the accession, and that is the only thing that stays. Therefore, wherever the resolution of 21 April 1948 goes into the question of treating the two countries as though they were two parties to a complaint, we have resisted that position and we have not subscribed to that part.

151. If it were necessary, I would go into the details of the 21 April resolution, but I do not think it is necessary because we are now covered by the resolution that followed. The Commission was appointed by the 21 April resolution. We did not accept that resolution, but what did Pakistan do? Pakistan protested against the resolution without accepting it. It, however, chose Argentina as a member of the Commission on the same day. We objected to certain parts of it, but we agreed to receive the Commission. Pakistan protested and said they would not accept the resolution.

152. So if the resolution of 21 April has any value, then it depends upon the juridical argument: what is the status of a Security Council resolution under Chapter VI of the Charter which makes recommendations. And it can have value as part of the process of conciliation only if the two parties agree. In the first instance, we did not agree entirely but we did agree to its function. Pakistan rejected it. Then Pakistan came in as a matter of conduct. By conduct it ratified parts of it, and therefore it has been necessary for the Security Council to examine the conduct and how far and into what regions this conduct travels. And so when, in the observations of the representatives of Colombia and Cuba the other day, it was hinted—not said but hinted—they were, quite rightly, concerned about the position of the Security Council, it became necessary to look into the substance of it and see what we agreed to and what we did not agree to.

153. As a result of this resolution, and in spite of the fact that both sides were unhappy about it, the Commission did go and it was well received in India. We did our best to make it acceptable in Kashmir and the Commission spent a great deal of time.

154. The PRESIDENT: We will continue this discussion at 3 o'clock this afternoon.

The meeting rose at 1 p.m.

150. C'est là une obligation qui non seulement est consacrée par notre Constitution mais qui nous est, en outre, imposée par une loi du Parlement du Royaume-Uni, sur laquelle repose notre Constitution. Ces engagements dont nous nous acquittons ont également été approuvés par le Conseil de sécurité. A aucun moment, le Conseil de sécurité n'a contesté la souveraineté de Jammu et Cachemire ou la validité de l'accession, et c'est la seule chose qui compte. C'est pourquoi nous avons rejeté la résolution du 21 avril 1948 dans la mesure où elle entend traiter les deux pays comme s'ils étaient parties à un différend.

151. S'il le fallait, j'examinerais en détail la résolution du 21 avril, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire parce que la résolution adoptée ensuite, et qui est encore en vigueur, a rendu caduque celle du 21 avril. La Commission a été instituée par la résolution du 21 avril. Nous n'avons pas accepté cette résolution, mais qu'a fait le Pakistan? Le Pakistan a protesté contre la résolution sans l'accepter. Il n'en a pas moins choisi, le même jour, l'Argentine comme membre de la Commission. Nous avons rejeté certaines parties de la résolution, mais nous avons accepté de recevoir la Commission. Le Pakistan a protesté et déclaré qu'il n'accepterait pas la résolution.

152. Ainsi, la valeur que peut avoir la résolution du 21 avril dépend de la réponse qu'on donne à cette question de droit: quelle est la valeur d'une résolution contenant des recommandations adoptée par le Conseil de sécurité en vertu du chapitre VI de la Charte? Pareille résolution ne peut avoir de valeur, dans une procédure de conciliation, que si elle est acceptée par les deux parties. Tout d'abord, nous ne l'avons pas acceptée entièrement, mais nous avons consenti à son application. Le Pakistan l'a rejetée. Mais il l'a acceptée en fait, par son attitude. Par son attitude, il a ratifié certaines parties de la résolution et il est ainsi devenu nécessaire, pour le Conseil de sécurité, d'examiner cette attitude, de voir jusqu'où et dans quelle direction elle allait. Aussi, les représentants de la Colombie et de Cuba ayant laissé entendre l'autre jour — sans le dire — qu'ils s'inquiétaient, et à juste titre, de l'attitude du Conseil de sécurité, il est devenu nécessaire d'étudier le fond de l'affaire et d'examiner ce que nous avons accepté et ce que nous n'avons pas accepté.

153. Conformément à cette résolution, qui ne plaisait à aucune des deux parties, la Commission s'est mise en route et a été bien reçue dans l'Inde. Nous avons fait de notre mieux pour la faire accepter au Cachemire, où elle a passé beaucoup de temps.

154. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La discussion sera reprise cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE

H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller St., North Sydney;
90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.

AUSTRIA-AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIUM-BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.

CAMBODIA-CAMBODGE

Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, 14, avenue Boulloche, Pnom-Penh.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.

CEYLON-CEYLAN

Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box 244, Colombo.

CHILE-CHILI

Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE

Librería América, Medellín.
Librería Buchholz Galería, Bogotá.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA-COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
CZECHOSLOVAKIA-TCHÉCOSLOVAQUIE
Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.

DENMARK-DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC- REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil and Quito.

EL SALVADOR-SALVADOR

Manuel Naves y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

FINLAND-FINLANDE

Akatseminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).

GERMANY-ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frankfurt/Main.

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. Saabach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).

GREECE-GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico Financiera, Edificio Briz. Despacho 207, 6a Avenida 14-33, Zona 1, Guatemala City.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

ICELAND-ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

INDIA-INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras and New Delhi.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi and Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAN

"Guity", 482, avenue Ferdowsi, Teheran.

IRAQ-IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALY-ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gina Capponi 26, Firenze.

JAPAN-JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

LEBANON-LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO-MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NETHERLANDS-PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).
Publishers United Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU-PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

SINGAPORE-SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38, Madrid.

SWEDEN-SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

THAILAND-THAÏLANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY-TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA- UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

UNITED ARAB REPUBLIC- REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

Librairie Universelle, Damas.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).

UNITED STATES OF AMERICA- ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edif. Gallpán, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, Boite postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenja.
Drzavno Produzeca, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

(5882)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).